

CATALOGUE 2026



SOMMAIRE



SECOURISME.....Pages 03 à 08



HABILITATION ELECTRIQUE.....Pages 09 à 28



CONDUITE EN SECURITE.....Pages 29 à 47



SANTE & SECURITE AU TRAVAIL...Pages 48 à 60



INCENDIE.....Pages 61 à 67



TRAVAIL EN HAUTEUR.....Pages 68 à 71



AIPR.....Pages 72 à 75



ANIMATEUR DE FORMATION.....Pages 76 à 84

SECOURISME





> Pour toute personne volontaire ou désignée dans l'entreprise, sur chantier, dans un atelier ... afin d'intervenir immédiatement et efficacement après un accident et d'être acteur de la prévention au sein de son établissement.

DURÉE

2 jours - 14 heures en présentiel

PUBLIC

Toute personne volontaire ou désignée dans l'entreprise. Aucun prérequis.

EFFECTIF / SESSION

4 participants minimum. 10 participants maximum.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Mises en situations théoriques et pratiques tout au long de la formation réalisées par un formateur certifié.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

2 ANS

VALIDATION DES ACQUIS

Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (Certification finale selon la grille de certification des compétences SST de l'INRS).
Attestation de formation

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, mannequins, masques et sacs pulmonaires, défibrillateur, divers matériels pour la réalisation des situations, vidéos, plan d'intervention, aide mémoire SST (ED 4085 - INRS).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES & DOCUMENTAIRES

Article R4224-15 & R4224-16 Code du travail. Article 223-6 du Code pénal.
Guide des données techniques et conduites à tenir de l'INRS. Document de référence dispositif SST de l'INRS. Manuel du formateur de l'INRS.

FORVALYS est habilité par l'INRS sous le N° 1504387/2021/SST-01/O/16

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap à contact@forvalys.fr

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

CONTENU**LE CADRE JURIDIQUE**

- ⇒ Les textes réglementaires
- ⇒ Le champs d'intervention du SST.

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- ⇒ Les notions de base en prévention
- ⇒ Les acteurs/interlocuteurs de la prévention
- ⇒ Le rôle du SST en prévention, ses moyens et limites d'action
- ⇒ Définition et analyse de situation dangereuse
- ⇒ Réduction ou suppression des risques
- ⇒ Transmission des informations.

LA PROTECTION

- ⇒ Les alertes aux populations ;
- ⇒ La phase d'analyse et les différentes familles de dangers
- ⇒ La phase d'action : supprimer le(s) danger(s), l'(les) isoler ou y soustraire la victime.

L'EXAMEN DE LA OU DES VICTIME(S)

- ⇒ Déceler les urgences vitales ;
- ⇒ Les autres signes affectant la ou les victime(s) ;
- ⇒ Savoir prioriser les actions à réaliser en fonction du résultat à atteindre.

ALERTER LES SECOURS ADAPTÉS

- ⇒ Déterminer la personne la plus adaptée pour alerter
- ⇒ Les numéros de secours publics
- ⇒ Les éléments du message d'alerte
- ⇒ Savoir qui alerter dans l'entreprise en fonction de son organisation.

SECOURIR

- ⇒ Une victime qui saigne abondamment
- ⇒ Une victime qui s'étouffe
- ⇒ Une victime qui se plaint de malaise
- ⇒ Une victime qui se plaint de brûlures

.../suite

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : SECO01-ISS



> Pour toute personne volontaire ou désignée dans l'entreprise, sur chantier, dans un atelier ... afin d'intervenir immédiatement et efficacement après un accident et d'être acteur de la prévention au sein de son établissement.

DURÉE

2 jours - 14 heures en présentiel

PUBLIC

Toute personne volontaire ou désignée dans l'entreprise. Aucun prérequis.

EFFECTIF / SESSION

4 participants minimum. 10 participants maximum.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Mises en situations théoriques et pratiques tout au long de la formation réalisées par un formateur certifié.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

2 ANS

VALIDATION DES ACQUIS

Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (Certification finale selon la grille de certification des compétences SST de l'INRS).
Attestation de formation

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, mannequins, masques et sacs pulmonaires, défibrillateur, divers matériels pour la réalisation des situations, vidéos, plan d'intervention, aide mémoire SST (ED 4085 - INRS).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES & DOCUMENTAIRES

Article R4224-15 & R4224-16 Code du travail. Article 223-6 du Code pénal.
Guide des données techniques et conduites à tenir de l'INRS. Document de référence dispositif SST de l'INRS. Manuel du formateur de l'INRS.

FORVALYS est habilité par l'INRS sous le N° 1504387/2021/SST-01/O/16

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap à contact@forvalys.fr

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

CONTENU**SECOURIR (suite)**

- ⇒ Une victime qui se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- ⇒ Une victime qui se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- ⇒ Une victime qui ne répond pas mais respire
- ⇒ Une victime qui ne répond pas et qui ne respire pas (et utilisation du DAE)
- ⇒ Surveiller l'état de la ou des victime(s) jusqu'à la prise en charge des secours spécialisés.

Le dispositif de validation des SST : 2 épreuves certificatives

- ⇒ Epreuve 1 : le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences vues en formation lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation d'accident proposée
- ⇒ Epreuve 2 : en s'appuyant sur le scénario de l'épreuve 1, le candidat devra répondre à l'oral lors d'un échange avec le formateur à des questions portant sur sa connaissance du cadre réglementaire et ses compétences en matière de prévention.

Cas particuliers : situations inhérentes aux risques spécifiques (avec temps supplémentaire de formation si besoin)

- ⇒ Connaître les risques spécifiques liés à son entreprise
- ⇒ Connaître la conduite à tenir face à ces risques.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : SECO01-ISS



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES



Maintenir les compétences définies dans le référentiel de formation à un niveau au moins équivalent, voire supérieur à celui de sa formation initiale

DURÉE

1 jour - 7 heures en présentiel.

PUBLIC

Toute personne titulaire du certificat de SST.

EFFECTIF / SESSION

4 participants minimum. 10 participants maximum.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Mises en situations théoriques et pratiques tout au long de la formation réalisées par un formateur certifié.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

2 ANS.

VALIDATION DES ACQUIS

Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (Certification finale selon la grille de certification des compétences SST de l'INRS).
Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, mannequins, masques et sacs pulmonaires, défibrillateur, divers matériels pour la réalisation des situations, vidéos, plan d'intervention, aide mémoire SST (ED 4085 - INRS).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES & DOCUMENTAIRES

Article R4224-15 & R4224-16 Code du travail. Article 223-6 du Code pénal.

Guide des données techniques et conduites à tenir de l'INRS. Document de référence dispositif SST de l'INRS. Manuel du formateur de l'INRS.

FORVALYS est habilité par l'INRS sous le N° 1504387/2021/SST-01/O/16

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap à contact@forvalys.fr

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Revoir, réactualiser et confirmer ses compétences face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

CONTENU

REVISION DU CADRE JURIDIQUE

- ⇒ Les textes réglementaires
- ⇒ Le champs d'intervention du SST

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- ⇒ Retours d'expériences des participants, échanges et recherche d'axes d'amélioration
- ⇒ Révisions des notions de base en prévention, des acteurs/interlocuteurs de la prévention, du rôle du SST en prévention avec ses moyens et limites d'action
- ⇒ Rappel d'une situation dangereuse et comment réduire ou supprimer les risques puis transmettre les informations en interne

LA PROTECTION

- ⇒ Révision des alertes aux populations
- ⇒ Rappel de la phase d'analyse et des différentes familles de dangers puis de la phase d'action : supprimer le(s) danger(s), l'(les) isoler ou y soustraire la victime

L'EXAMEN DE LA OU DES VICTIME(S)

- ⇒ Rappel des urgences vitales et des autres signes affectant la ou les victime(s)
- ⇒ Savoir prioriser les actions à réaliser en fonction du résultat à atteindre

ALERTER LES SECOURS ADAPTÉS

- ⇒ Déterminer la personne la plus adaptée pour alerter
- ⇒ Revoir les numéros de secours publics et les éléments du message d'alerte
- ⇒ Savoir qui alerter dans l'entreprise en fonction de son organisation

RÉVISION DES GESTES POUR SECOURIR LA OU LES VICTIME(S)

- ⇒ Une victime qui saigne abondamment
- ⇒ Une victime qui s'étouffe
- ⇒ Une victime qui se plaint de malaise
- ⇒ Une victime qui se plaint de brûlures

Réf formation : SECO02-RSS



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES



Maintenir les compétences définies dans le référentiel de formation à un niveau au moins équivalent, voire supérieur à celui de sa formation initiale

DURÉE

1 jour - 7 heures en présentiel.

PUBLIC

Toute personne titulaire du certificat de SST.

EFFECTIF / SESSION

4 participants minimum. 10 participants maximum.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Mises en situations théoriques et pratiques tout au long de la formation réalisées par un formateur certifié.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

2 ANS.

VALIDATION DES ACQUIS

Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (Certification finale selon la grille de certification des compétences SST de l'INRS).
Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, mannequins, masques et sacs pulmonaires, défibrillateur, divers matériels pour la réalisation des situations, vidéos, plan d'intervention, aide mémoire SST (ED 4085 - INRS).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES & DOCUMENTAIRES

Article R4224-15 & R4224-16 Code du travail. Article 223-6 du Code pénal.
Guide des données techniques et conduites à tenir de l'INRS. Document de référence dispositif SST de l'INRS. Manuel du formateur de l'INRS.

FORVALYS est habilité par l'INRS sous le N° 1504387/2021/SST-01/O/16

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap à contact@forvalys.fr

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Revoir, réactualiser et confirmer ses compétences face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

CONTENU

SECOURIR (suite)

- ⇒ Une victime qui se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- ⇒ Une victime qui se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- ⇒ Une victime qui ne répond pas mais respire
- ⇒ Une victime qui ne répond pas et qui ne respire pas (et utilisation du DAE)
- ⇒ Surveiller l'état de la ou des victime(s) jusqu'à la prise en charge des secours spécialisés

Le dispositif de validation des SST : 2 épreuves certificatives

- ⇒ Epreuve 1 : le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences vues en formation lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation d'accident proposée
- ⇒ Epreuve 2 : en s'appuyant sur le scénario de l'épreuve 1, le candidat devra répondre à l'oral lors d'un échange avec le formateur à des questions portant sur sa connaissance du cadre réglementaire et ses compétences en matière de prévention

Cas particuliers : situations inhérentes aux risques spécifiques (avec temps supplémentaire de formation si besoin)

- ⇒ Connaître les risques spécifiques liés à son entreprise
- ⇒ Connaître la conduite à tenir face à ces risques.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : SECO02-RSS



SENSIBILISATION AUX GESTES QUI SAUVENT

DURÉE

3,5 heures

PUBLIC

Toute personne pouvant se retrouver dans une situation d'assistance à victime

PRÉ-REQUIS

Aucun

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique

MAINTIEN DES COMPETENCES

Préconisation : A renouveler tous les 2 ans.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, mannequins, masques et sacs pulmonaires, défibrillateur.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Décret 2021-469 du 19 Avril 2021.

Article L1237-9-1 du code du travail.

Article R4224-15 & R4224-16 Code du travail.

Article 223-6 du Code pénal.

Guide des données techniques et conduites à tenir - INRS

Document de référence SST- INRS.

FORVALYS est habilitée par l'INRS dans le cadre de la réalisation de formation de secourisme

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Être capable de se protéger, de protéger la victime et les témoins.

Être capable d'alerter les secours.

Être capable d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime en attendant l'arrivée des secours

CONTENU

Théorie

La protection

⇒ Repérer les situations dangereuses et supprimer le danger

⇒ Protéger la victime exposée à un danger

L'alerte

⇒ Les numéros d'urgence

⇒ Le message d'alerte

Secourir

⇒ La victime se plaint (d'un malaise, d'une brûlure, d'une douleur ou d'une plaie)

⇒ La victime saigne abondamment

⇒ La victime ne répond pas mais elle respire

⇒ La victime ne répond pas et elle ne respire pas

Pratique

Mises en situation des participants et acquisition des bonnes pratiques

Arrêt cardiaque

⇒ Prise en charge de la victime adulte et réalisation des gestes associés

La victime ne répond pas mais elle respire

⇒ Libération des voies aériennes et position latérale de sécurité.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : SECO03-SGS

ÉLECTRICITÉ





TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE

BO - HOV

Préparation à l'habilitation de niveau BO et/ou HO selon la norme NF C 18-510

DURÉE

1 jour - 7 heures : exécutant non électricien
1,5 jour - 10,5 heures : chargé de chantier
Recyclage : 1 jour - 7 heures

PUBLIC

Peintre, maçon, personnel d'entretien, élagueur, travaux du BTP, ... Toute personne intervenant à proximité ou dans l'environnement d'installations électriques.

PRÉ-REQUIS

Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

3 ans (cf. INRS)

VALIDATION DES ACQUIS

QCM, attestation de formation, titre d'habilitation pré-rempli.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, armoire électrique, livret de formation, matériel électrique.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R4544-9 du Code du Travail,
NF C 18-510.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître les dangers de l'électricité, connaître les distances et les zones d'environnement. Connaître les limites des opérations d'ordre non électrique. Savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique.

Chef de chantier : savoir baliser la zone de travail et surveiller le personnel sous ses ordres dans un environnement électrique.

CONTENU

Théorie :

1. Tronc commun (Selon NF C 18-510)

- ⇒ Cadre réglementaire et responsabilités ;
- ⇒ Les grandeurs électriques : courant, tension, résistance, puissance, alternatif, continu, etc.
- ⇒ Les effets du courant électrique sur le corps humain ;
- ⇒ Les noms et les limites des différents domaines de tension ;
- ⇒ Les zones d'environnement et donner leurs limites ;
- ⇒ Le principe d'une habilitation, la définition des symboles d'habilitation ;
- ⇒ Les prescriptions associées aux zones de travail ;
- ⇒ Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.) ;
- ⇒ Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement ;
- ⇒ La conduite à tenir en cas d'accident corporel ;
- ⇒ La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

2. Module Exécutant de Travaux d'ordre non électrique (BO, HO, HOV)

- ⇒ Nommer les documents et les acteurs concernés par les travaux :
 - Utiliser les documents correspondants à son niveau d'habilitation et à sa fonction,
 - Identifier les acteurs concernés.
- ⇒ Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (Autorisation et interdiction, zone de travail ...) :
 - Appliquer les prescriptions de cette habilitation,
 - Définir et mettre en place la zone de travail,
 - Faire appliquer les instructions de sécurité,
 - Assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique,
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Pratique :

- ⇒ Exercices pratiques et mises en situation.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : ELEC01-NEL



CHARGÉ D'INTERVENTION ÉLÉMENTAIRE : BS / BE MANŒUVRE

Préparation à l'habilitation de niveau BS et/ou BE manœuvre selon la norme NF C 18-510

DURÉE

2 jours - 14 heures

Recyclage : 1,5 jour - 10,5 heures

PUBLIC

Toute personne pouvant être amenée à effectuer des interventions simples de remplacement/raccordement : remplacement de fusible, lampe, prise, interrupteur, raccordement à un circuit en attente, réarmement d'un relais de protection...

PRÉ-REQUIS

Connaître les règles élémentaires de l'électricité et les techniques de remplacement et de raccordement sur les installations et matériels sur lesquels il doit intervenir.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

3 ans (cf. INRS).

VALIDATION DES ACQUIS

QCM, attestation de formation, titre d'habilitation pré-rempli.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, armoire électrique, livret de formation, matériels électriques.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R4544-9 du Code du Travail,
NF C 18-510.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître les dangers de l'électricité, les distances et les zones d'environnement. Savoir se protéger. Connaître les limites des interventions du BS et du BE MANŒUVRE. Effectuer une intervention BT de remplacement et de raccordement. Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement.

CONTENU

1. Tronc commun 1 (Selon NF C 18-510)

- ⇒ Cadre réglementaire et responsabilités ;
- ⇒ Les grandeurs électriques : Courant, tension, résistance, puissance, alternatif, continu, etc.
- ⇒ Les effets du courant électrique sur le corps humain ;
- ⇒ Les noms et les limites des différents domaines de tension ;
- ⇒ Les zones d'environnement et donner leurs limites ;
- ⇒ Le principe d'une habilitation ;
- ⇒ La définition des symboles d'habilitation ;
- ⇒ Les prescriptions associées aux zones de travail ;
- ⇒ Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.) ;
- ⇒ Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement ;
- ⇒ La conduite à tenir en cas d'accident corporel ;
- ⇒ La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

2. Module Chargé d'intervention élémentaire (BS) Spécificités & Evaluation

- ⇒ Citer les limites de l'habilitation BS (Autorisation et interdits, etc.) ;
- ⇒ Nommer les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique :
 - Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires,
 - Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique/ Rendre compte de son activité.
- ⇒ Énoncer les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT :
 - Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement.
- ⇒ Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation :
 - Si nécessaire identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
- ⇒ Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit :
 - Réaliser la mise hors tension pour son propre compte (pré identification - séparation - condamnation)
 - Effectuer la vérification d'absence de tension (VAT), réaliser une remise sous tension.

.../suite

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : ELEC02-ELE



CHARGÉ D'INTERVENTION ÉLÉMENTAIRE : BS / BE MANŒUVRE

Préparation à l'habilitation de niveau BS et/ou BE manœuvre selon la norme NF C 18-510

DURÉE

2 jours - 14 heures

Recyclage : 1,5 jour - 10,5 heures

PUBLIC

Toute personne pouvant être amenée à effectuer des interventions simples de remplacement/raccordement : remplacement de fusible, lampe, prise, interrupteur, raccordement à un circuit en attente, réarmement d'un relais de protection...

PRÉ-REQUIS

Connaître les règles élémentaires de l'électricité et les techniques de remplacement et de raccordement sur les installations et matériels sur lesquels il doit intervenir.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

3 ans (cf. INRS).

VALIDATION DES ACQUIS

QCM, attestation de formation, titre d'habilitation pré-rempli.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, armoire électrique, livret de formation, matériels électriques.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R4544-9 du Code du Travail,
NF C 18-510.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître les dangers de l'électricité, les distances et les zones d'environnement. Savoir se protéger. Connaître les limites des interventions du BS et du BE MANŒUVRE. Effectuer une intervention BT de remplacement et de raccordement. Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement.

CONTENU (SUITE)

- ⇒ Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT :
 - Délimiter et signaler la zone d'intervention BT, respecter les règles et instructions de sécurité.
- ⇒ Énoncer la procédure de remplacement :
 - Préparer, organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT de remplacement.
- ⇒ Énoncer la procédure de raccordement :
 - Préparer, organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT de raccordement,
 - Analyser les risques préalables à chaque situation de travail, ou pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.
- 3. Module Manœuvre en Basse Tension (BE MANŒUVRE) Spécificités & Evaluation**
- ⇒ Reconnaître les Matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement :
 - Identifier les matériels électriques objet des manœuvres.
- ⇒ Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation :
 - Identifier vérifier et utiliser les EPI appropriés.
- ⇒ Citer les limites de l'habilitation BE Manœuvre (Autorisation et interdictions, etc.) :
 - Réaliser des Manœuvres dans les domaines de tension BT et TBT.
- ⇒ Nommer les informations et documents à échanger ou à transmettre au Chargé d'Exploitation électrique ou au Chargé de Consignation :
 - Identifier le Chargé d'Exploitation électrique ou le Chargé de Consignation et échanger les informations nécessaires
 - Respecter les instructions données par le Chargé d'Exploitation électrique ou le Chargé de Consignation.,
 - Rendre compte de son activité.
- ⇒ Énoncer les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres :
 - Respecter et faire respecter les instructions de sécurité,
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Pratique :

- ⇒ Exercices pratiques et mises en situation.

Réf formation : ELEC02-ELE



POSE PHOTOVOLTAÏQUE : BP

Préparation à l'habilitation de niveau BP selon la norme NF C 18-510

DURÉE

2 jours - 14 heures
Recyclage : 1 jour - 7 heures

PUBLIC

Les poseurs travaillant dans le photovoltaïque.

PRÉ-REQUIS

Aucune connaissance en électricité n'est demandée (les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité).

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

3 ans (cf. INRS).

VALIDATION DES ACQUIS

QCM, attestation de formation, titre d'habilitation pré-rempli.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, armoire électrique, livret de formation, matériels électriques.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R4544-9 du Code du Travail,
NF C 18-510.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître les dangers de l'électricité, les distances et les zones d'environnement. Savoir se protéger. Savoir identifier les risques électriques avant l'installation photovoltaïque.

Maîtriser la manipulation de matériel et de dispositifs de connexion.

CONTENU

1. Tronc commun 1 (Selon NF C 18-510)

- ⇒ Cadre réglementaire et responsabilités ;
- ⇒ Les grandeurs électriques : Courant, tension, résistance, puissance, alternatif, continu, etc.
- ⇒ Les effets du courant électrique sur le corps humain ;
- ⇒ Les noms et les limites des différents domaines de tension ;
- ⇒ Les zones d'environnement et donner leurs limites ;
- ⇒ Le principe d'une habilitation ;
- ⇒ La définition des symboles d'habilitation ;
- ⇒ Les prescriptions associées aux zones de travail ;
- ⇒ Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.) ;
- ⇒ Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement ;
- ⇒ La conduite à tenir en cas d'accident corporel ;
- ⇒ La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

Module Pose Photovoltaïque (BP) Spécificités & Evaluation

- ⇒ Nommer les acteurs concernés par les opérations :
 - Identifier les acteurs concernés.
- ⇒ Nommer les limites de l'habilitation BP (Autorisation et interdictions, etc.) :
 - Repérer la zone de travail qui lui a été définie, appliquer les prescriptions, définir et mettre en place la zone de travail,
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

.../suite

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : ELEC03-ELE



POSE PHOTOVOLTAÏQUE : BP

➤ Préparation à l'habilitation de niveau BP selon la norme NF C 18-510

DURÉE

2 jours - 14 heures
Recyclage : 1 jour - 7 heures

PUBLIC

Les poseurs travaillant dans le photovoltaïque.

PRÉ-REQUIS

Aucune connaissance en électricité n'est demandée (les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité).

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

3 ans (cf. INRS).

VALIDATION DES ACQUIS

QCM, attestation de formation, titre d'habilitation pré-rempli.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, armoire électrique, livret de formation, matériels électriques.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R4544-9 du Code du Travail,
NF C 18-510.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître les dangers de l'électricité, les distances et les zones d'environnement. Savoir se protéger. Savoir identifier les risques électriques avant l'installation photovoltaïque.

Maîtriser la manipulation de matériel et de dispositifs de connexion.

CONTENU (SUITE)

- ⇒ Énoncer les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT d'une chaîne photovoltaïque :
 - Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT d'une chaîne photovoltaïque,
 - Vérifier visuellement le bon état des isolants des modules et des dispositifs de connexions.
- ⇒ Connaître les mesures de prévention à appliquer en cas de détérioration d'un isolant sur une chaîne photovoltaïque :
 - Mettre en œuvre les mesures de prévention en cas de détérioration d'un isolant lors de la pose de module photovoltaïque.
- ⇒ Décrire les séquences pour l'interconnexion en série des modules photovoltaïques protégés (code IP2X) :
 - Mettre en œuvre les mesures de prévention lors de la pose et du raccordement d'une série de modules dont le matériel de connexion est protégé (code IP2X),
 - Analyser les risques préalablement à chaque situation de travail, réaliser l'interconnexion (code IP2X) des modules entre eux.

Pratique :

- ⇒ Exercices pratiques et mises en situation ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : ELEC03-ELE



OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE BASSE TENSION : B1V / B2V / BC / BR / BE

Préparation aux habilitations de niveau B1/B1V/B2/B2V/BR/BC/BE selon la norme NF C 18-510

DURÉE

3 jours - 21 heures

Recyclage : 1,5 jour - 10,5 heures

PUBLIC

Toute personne effectuant sous l'ordre d'un chargé de travaux sur des installations Basse Tension et hors tension des opérations de câblage d'installation, câblage d'armoire électrique, travaux de réfection d'installation.

PRÉ-REQUIS

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

3 ans (cf. INRS)

VALIDATION DES ACQUIS

QCM, attestation de formation, titre d'habilitation pré-rempli.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, armoire électrique, livret de formation, matériels électriques.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R4544-9 du Code du Travail,
NF C 18-510.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître les dangers de l'électricité, les distances et les zones d'environnement. Savoir se protéger et protéger les autres.

Connaître les fonctions et les limites d'opérations d'ordre électrique pour chaque habilitation (B1, B1V, B2, B2V, BR, BC, BE).

CONTENU

1. Tronc commun 2 (Selon NF C 18-510)

- ⇒ Cadre réglementaire et responsabilités ;
- ⇒ Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanisme d'électrisation, d'électrocution et de brûlure, etc.) ;
- ⇒ Donner les noms et les limites des différents domaines de tension ;
- ⇒ Citer les zones d'environnement et donner leurs limites ;
- ⇒ Décrire le principe d'une habilitation, donner la définition des symboles d'habilitation,
- ⇒ Préciser les rôles de chacun, donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique ;
- ⇒ Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors de tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension (VAT) ;
- ⇒ Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.) ;
- ⇒ Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement ;
- ⇒ Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel, en cas d'incendie dans un environnement électrique.

2. Module Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension (B1 (V)/B2(V)/B2 Essai) Spécificités & Evaluation

- ⇒ Citer les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique ;
- ⇒ Préciser le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation ;
- ⇒ Pour les exécutants : respecter les instructions données par le chargé de travaux, rendre compte de son activité ;
- ⇒ Pour les chargés de travaux : identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires, respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation, rendre compte de son activité ;
- ⇒ Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.) ;

.../suite

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : ELEC04-ELE



OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE BASSE TENSION : B1V / B2V / BC / BR / BE

Préparation aux habilitations de niveau B1/B1V/B2/B2V/BR/BC/BE selon la norme NF C 18-510

DURÉE

3 jours - 21 heures

Recyclage : 1,5 jour - 10,5 heures

PUBLIC

Toute personne effectuant sous l'ordre d'un chargé de travaux sur des installations Basse Tension et hors tension des opérations de câblage d'installation, câblage d'armoire électrique, travaux de réfection d'installation.

PRÉ-REQUIS

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

3 ans (cf. INRS)

VALIDATION DES ACQUIS

QCM, attestation de formation, titre d'habilitation pré-rempli.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, armoire électrique, livret de formation, matériels électriques.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R4544-9 du Code du Travail,
NF C 18-510.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître les dangers de l'électricité, les distances et les zones d'environnement. Savoir se protéger et protéger les autres.

Connaître les fonctions et les limites d'opérations d'ordre électrique pour chaque habilitation (B1, B1V, B2, B2V, BR, BC, BE).

CONTENU (SUITE)

2. Module Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension (B1 (V)/B2(V)/B2 Essai) Spécificités & Evaluation (suite)

- ⇒ Énoncer les prescriptions d'exécution des travaux :
 - Organiser, délimiter et signaler la zone de travail, (pour B2 et B2(V), éliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT - Zone 4 - (mise en place de nappe isolante, etc.), respecter la zone de travail.
- ⇒ Énoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT ;
- ⇒ Nommer les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.) :
 - Rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux (pour les chargés de travaux), vérifier et compléter l'attestation de 1ère étape de consignation.
- ⇒ Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux :
 - Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage approprié,
 - Identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).
- ⇒ Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT :
 - Respecter et faire respecter les règles et instructions de sécurité, effectuer des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension,
 - Effectuer la deuxième étape de consignation, analyser les risques pour une situation donnée et correspondante à l'habilitation visée.
- ⇒ Énoncer les instructions de sécurité spécifiques aux essais (B2V Essai) :
 - Respecter et faire respecter les instructions de sécurité, analyser les risques pour une situation donnée et correspondant aux essais.

.../suite

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : ELEC04-ELE



OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE BASSE TENSION : B1V / B2V / BC / BR / BE

Préparation aux habilitations de niveau B1/B1V/B2/B2V/BR/BC/BE selon la norme NF C 18-510

DURÉE

3 jours - 21 heures

Recyclage : 1,5 jour - 10,5 heures

PUBLIC

Toute personne effectuant sous l'ordre d'un chargé de travaux sur des installations Basse Tension et hors tension des opérations de câblage d'installation, câblage d'armoire électrique, travaux de réfection d'installation.

PRÉ-REQUIS

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

3 ans (cf. INRS)

VALIDATION DES ACQUIS

QCM, attestation de formation, titre d'habilitation pré-rempli.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, armoire électrique, livret de formation, matériels électriques.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R4544-9 du Code du Travail,
NF C 18-510.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître les dangers de l'électricité, les distances et les zones d'environnement. Savoir se protéger et protéger les autres.

Connaître les fonctions et les limites d'opérations d'ordre électrique pour chaque habilitation (B1, B1V, B2, B2V, BR, BC, BE).

CONTENU (SUITE)

Module Interventions BT générales (BR) Spécificités & Evaluation

- ⇒ Citer les différentes interventions BT générales et les interventions BT élémentaires et les limites respectives dans leur domaine,
- ⇒ Énoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT,
- ⇒ Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique,
 - Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires,
 - Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique/ Rendre compte de son activité.
- ⇒ Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux interventions,
 - Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
- ⇒ Nommer les documents applicables dans le cadre des interventions BT (Autorisation de travail, instruction de sécurité, etc...),
 - Rédiger les documents applicables dans le cadre des interventions BT.
- ⇒ Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT,
 - Organiser, délimiter et signaler la zone des interventions BT,
 - Éliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT -Zone 4- (Mise en place de nappe isolante, ...),
 - Respecter et faire respecter les procédures d'intervention BT pour une réalisation en sécurité.
- ⇒ Décrire les opérations de consignation et les documents associés,
 - Réaliser les opérations de consignation/ Effectuer une opération de dépannage/ Effectuer une opération de mesurage et essai,
 - Identifier les zones d'environnement dans lesquelles il peut intervenir (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc...),
 - Réaliser des opérations de connexion et de déconnexion en présence ou non de tension.

.../suite

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : ELEC04-ELE



OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE BASSE TENSION : B1V / B2V / BC / BR / BE

Préparation aux habilitations de niveau B1/B1V/B2/B2V/BR/BC/BE selon la norme NF C 18-510

DURÉE

3 jours - 21 heures

Recyclage : 1,5 jour - 10,5 heures

PUBLIC

Toute personne effectuant sous l'ordre d'un chargé de travaux sur des installations Basse Tension et hors tension des opérations de câblage d'installation, câblage d'armoire électrique, travaux de réfection d'installation.

PRÉ-REQUIS

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

3 ans (cf. INRS)

VALIDATION DES ACQUIS

QCM, attestation de formation, titre d'habilitation pré-rempli.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, armoire électrique, livret de formation, matériels électriques.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R4544-9 du Code du Travail,
NF C 18-510.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître les dangers de l'électricité, les distances et les zones d'environnement. Savoir se protéger et protéger les autres.

Connaître les fonctions et les limites d'opérations d'ordre électrique pour chaque habilitation (B1, B1V, B2, B2V, BR, BC, BE).

CONTENU (SUITE)

Module Consignation en basse tension (BC) Spécificités & Evaluation

- ⇒ Énoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT,
- ⇒ Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux,
 - Rédiger les documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (attestation de consignation en une étape ou deux étapes),
 - Identifier le chargé d'exploitation électrique, le chargé de travaux et échanger les informations nécessaires,
- ⇒ Décrire les opérations de consignation,
 - Réaliser la consignation en 1 étape et en 2 étapes sur différents types de matériels,
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondante à l'habilitation visée.

Module Mesurages et Vérifications en basse tension (BE MESURAGE, BE VÉRIFICATION) Spécificités & Evaluation

- ⇒ Énoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT,
- ⇒ Préciser le rôle du chargé d'exploitation électrique,
 - Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires,
 - Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique/ Rendre compte de son activité.
- ⇒ Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux mesurages et vérifications,
 - Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
- ⇒ Nommer les documents applicables dans le cadre des mesurages ou des vérifications ainsi que les autres documents associés (Autorisation de travail, instruction de sécurité, etc...),
- ⇒ Lister les mesures de prévention à observer lors d'un mesurage et ou vérification,
 - Organiser, délimiter et signaler la zone de travail/ Respecter et faire respecter les procédures de mesurages et/ou de vérification,
 - Identifier les ouvrages ou les installations et zones d'environnement objet des mesurages et/ou des vérifications (Domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservé, etc...),
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

.../suite

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : ELEC04-ELE



OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE BASSE TENSION : B1V / B2V / BC / BR / BE

Préparation aux habilitations de niveau B1/B1V/B2/B2V/BR/BC/BE selon la norme NF C 18-510

DURÉE

3 jours - 21 heures

Recyclage : 1,5 jour - 10,5 heures

PUBLIC

Toute personne effectuant sous l'ordre d'un chargé de travaux sur des installations Basse Tension et hors tension des opérations de câblage d'installation, câblage d'armoire électrique, travaux de réfection d'installation.

PRÉ-REQUIS

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

3 ans (cf. INRS)

VALIDATION DES ACQUIS

QCM, attestation de formation, titre d'habilitation pré-rempli.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, armoire électrique, livret de formation, matériels électriques.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R4544-9 du Code du Travail,
NF C 18-510.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître les dangers de l'électricité, les distances et les zones d'environnement. Savoir se protéger et protéger les autres.

Connaître les fonctions et les limites d'opérations d'ordre électrique pour chaque habilitation (B1, B1V, B2, B2V, BR, BC, BE).

CONTENU (SUITE)

Module Essai en basse tension (BE Essai) Spécificités & Evaluation

- ⇒ Préciser le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation,
 - Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires,
 - Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique/ Rendre compte de son activité.
- ⇒ Énoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT,
- ⇒ Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des essais (symboles, rôles de chacun, etc...),
- ⇒ Énoncer les prescriptions d'exécution des essais,
 - Organiser, délimiter et signaler la zone d'essai,
 - Éliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT - Zone 4 - (Mise en place de nappe isolante, etc...).
 - Énoncer les consignes à appliquer pour la réalisation des essais particuliers (source autonome, défaut de câble, laboratoires et plateforme d'essais),
- ⇒ Nommer les documents applicables dans le cadre des essais ainsi que les autres documents associés (Autorisation de travail, instruction de sécurité, etc...),
 - Rédiger les documents applicables dans le cadre des essais.
- ⇒ Lister les mesures de prévention à observer lors d'un essai,
 - Respecter et faire respecter les règles et instructions de sécurité,
- ⇒ Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux,
- ⇒ Décrire les étapes de consignation et les documents associés,
 - Réaliser des consignations sur différents types de matériels,
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Pratique :

- ⇒ Exercices pratiques et mises en situation ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : ELEC04-ELE



OPERATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE HAUTE TENSION : H1V / H2V / HC / HE

Préparation aux habilitations de niveau H1/H1V/H2/H2V/HC/HE selon la norme NF C 18-510

DURÉE

Initiale : 3,5 jours (minimum) - 24,5 heures
Recyclage : 1,5 jour (minimum) - 10,5 heures

PUBLIC

Toute personne effectuant sous l'ordre d'un chargé de travaux sur des installations Basse Tension et hors tension des opérations de câblage d'installation, câblage d'armoire électrique, travaux de réfection d'installation.

PRÉ-REQUIS

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

3 ans (cf. INRS)

VALIDATION DES ACQUIS

QCM, attestation de formation, titre d'habilitation pré-rempli.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, armoire électrique, livret de formation, matériels électriques.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R4544-9 du Code du Travail,
NF C 18-510.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître les dangers de l'électricité, les distances et les zones d'environnement. Savoir se protéger et protéger les autres.

Connaître les fonctions et les limites d'opérations d'ordre électrique pour chaque habilitation (H1, H1V, H2, H2V, HC, HE).

CONTENU

1. Tronc commun 2 (Selon NF C 18-510)

- ⇒ Cadre réglementaire et responsabilités ;
- ⇒ Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanisme d'électrisation, d'électrocution et de brûlure, etc.) ;
- ⇒ Donner les noms et les limites des différents domaines de tension ;
- ⇒ Citer les zones d'environnement et donner leurs limites ;
- ⇒ Décrire le principe d'une habilitation, donner la définition des symboles d'habilitation,
- ⇒ Préciser les rôles de chacun, donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique ;
- ⇒ Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors de tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension (VAT) ;
- ⇒ Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.) ;
- ⇒ Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement ;
- ⇒ Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel, en cas d'incendie dans un environnement électrique.

2. Module Technique HTA (3h30) Spécificités & Evaluation

- ⇒ Connaître la structure et le principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques (ligne et poste) :
 - Identifier la structure et le principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques (ligne ou poste),
- ⇒ Énoncer les fonctions des matériels électriques des postes (fonctions : commandes, séparations, protections) :
 - Identifier les matériels électriques.

.../suite

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : ELEC05-ELE



OPERATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE HAUTE TENSION : H1V / H2V / HC / HE

➤ Préparation aux habilitations de niveau H1/H1V/H2/H2V/HC/HE selon la norme NF C 18-510

DURÉE

Initiale : 3,5 jours (minimum) - 24,5 heures
Recyclage : 1,5 jour (minimum) - 10,5 heures

PUBLIC

Toute personne effectuant sous l'ordre d'un chargé de travaux sur des installations Basse Tension et hors tension des opérations de câblage d'installation, câblage d'armoire électrique, travaux de réfection d'installation.

PRÉ-REQUIS

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

3 ans (cf. INRS)

VALIDATION DES ACQUIS

QCM, attestation de formation, titre d'habilitation pré-rempli.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, armoire électrique, livret de formation, matériels électriques.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R4544-9 du Code du Travail,
NF C 18-510.

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître les dangers de l'électricité, les distances et les zones d'environnement. Savoir se protéger et protéger les autres.

Connaître les fonctions et les limites d'opérations d'ordre électrique pour chaque habilitation (H1, H1V, H2, H2V, HC, HE).

CONTENU

- ⇒ Expliquer les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés ;
- ⇒ Mettre en œuvre les principes de la mise en équipotentialité ;
- ⇒ Différencier les types de postes :
 - Différencier les symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser.
- ⇒ Expliquer les principes de verrouillages et inter-verrouillage pour les matériels concernés :
 - Manœuvrer un appareillage équipé de verrouillage et d'inter-verrouillage.
- ⇒ Citer les matériels et équipements de protection collective et leurs fonctions :
 - Identifier, vérifier et utiliser le matériels et les équipements de protection.
- ⇒ Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation :
 - Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.

Pratique :

- ⇒ Exercices pratiques et mises en situation ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : ELEC05-ELE



TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE BF - HF

Préparation à l'habilitation de niveau BF et/ou HF selon la norme NF C 18-510

DURÉE

1 jour - 7 heures : exécutant non électricien
1,5 jour - 10,5 heures : chargé de chantier
Recyclage : 1 jour - 7 heures

PUBLIC

Toute personne intervenant à proximité de canalisations électriques.

PRÉ-REQUIS

Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

3 ans (cf. INRS)

VALIDATION DES ACQUIS

QCM, attestation de formation, titre d'habilitation pré-rempli.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, armoire électrique, livret de formation, matériel électrique.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R4544-9 du Code du Travail,
NF C 18-510.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître les dangers de l'électricité, connaître les distances et les zones d'environnement. Connaître les limites des opérations d'ordre non électrique. Savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique.

Chef de chantier : savoir baliser la zone de travail et surveiller le personnel sous ses ordres dans un environnement électrique.

CONTENU

Théorie :

1. Tronc commun F (Selon NF C 18-510)

- ⇒ Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant alternatif et continu, tension, résistance, puissance, etc ;
- ⇒ Citer les zones d'environnement et donner leurs limites ;
- ⇒ Connaître les principaux matériels électriques souterrains des domaines de tension BT et HT (câbles, accessoires, etc.) ;
- ⇒ Énoncer les risques spécifiques aux chantiers autour de canalisations électriques isolées enterrées ;
- ⇒ Décrire le principe d'une habilitation et donner la définition des symboles d'habilitation nécessaires pour les travaux concernant les canalisations électriques isolées enterrées ;
- ⇒ Citer les opérations concernées, les modes opératoires et les consignes à appliquer par les habilités symbole BF-HF ;
- ⇒ Connaître la procédure à appliquer lors d'un endommagement d'une canalisations électriques isolées enterrée.

2. Module Exécutants de Travaux d'ordre non électrique en fouille (BF, HF)

- ⇒ Nommer les acteurs concernés par les travaux en fouilles dans les zones d'environnement des canalisations électriques isolées enterrées ;
 - ⇒ Nommer les limites de l'habilitation symbole BF-HF pour l'exécutant ;
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.

3. Module chargé de chantier (BF, HF)

- ⇒ Nommer les acteurs concernés par les travaux en fouilles dans les zones d'environnement des canalisations électriques isolées enterrées ;
- ⇒ Nommer les limites de l'habilitation symbole BF-HF pour l'exécutant et le chargé de chantier ;
- ⇒ Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.

Pratique :

- ⇒ Exercices pratiques et mises en situation.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos plannings

Réf formation : ELEC06-BHF



TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE VÉHICULE ÉLECTRIQUE : B0L

➤ Préparation aux habilitations de niveau B0L selon l'UTE C18-550.

DURÉE

1 jour - 7 heures

PUBLIC

Toute personne intervenant sur ou à proximité d'une installation électrique et véhicules électriques.

PRÉ-REQUIS

Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

3 ans (cf. INRS).

VALIDATION DES ACQUIS

QCM, attestation de formation, titre d'habilitation pré-rempli.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Powerpoint, livret de formation, matériels électriques.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R4544-9 du Code du Travail,
UTE C 18-550

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître les dangers de l'électricité, les distances et les zones d'environnement. Savoir se protéger et protéger les autres.

Connaître les fonctions et les limites d'opérations d'ordre non électrique (B0L).

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Cadre réglementaire et responsabilités ;
- ⇒ Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanisme d'électrisation, d'électrocution et de brûlure, etc.) ;
- ⇒ Donner les noms et les limites des différents domaines de tension ;
- ⇒ Citer les zones d'environnement et donner leurs limites ;
- ⇒ Décrire le principe d'une habilitation, donner la définition des symboles d'habilitation,
- ⇒ Préciser les rôles de chacun, donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique ;
- ⇒ Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors de tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension (VAT) ;
- ⇒ Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.) ;
- ⇒ Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement ;
- ⇒ Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel, en cas d'incendie dans un environnement électrique.

.../suite

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : ELEC07-VNL



TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE VÉHICULE ÉLECTRIQUE : B0L

➤ Préparation aux habilitations de niveau B0L selon l'UTE C18-550.

DURÉE

1 jour - 7 heures

PUBLIC

Toute personne intervenant sur ou à proximité d'une installation électrique et véhicules électriques.

PRÉ-REQUIS

Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

3 ans (cf. INRS).

VALIDATION DES ACQUIS

QCM, attestation de formation, titre d'habilitation pré-rempli.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Powerpoint, livret de formation, matériels électriques.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R4544-9 du Code du Travail,
UTE C 18-550

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître les dangers de l'électricité, les distances et les zones d'environnement. Savoir se protéger et protéger les autres.

Connaître les fonctions et les limites d'opérations d'ordre non électrique (B0L).

CONTENU

MODULE B0L SPÉCIFICITÉS & EVALUATION (VÉHICULES ÉLECTRIQUE)

- ⇒ Citer les différents travaux avec ou sans voisinage : hors tension, sous tension
 - Préciser le rôle des acteurs
 - Exécutant
 - Chargé de réparation ou travaux
 - Chargé de consignation
 - Chargé d'exploitation électrique
- ⇒ Analyser le risque électrique
- ⇒ Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrés dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans voisinage (symboles, rôles de chacun, etc.)
- ⇒ Énoncer les prescriptions d'exécution des travaux d'ordre non électrique
- ⇒ Citer les zones d'environnement et donner leurs limites
- ⇒ Nommer les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation ou de mise hors tension, avis de fin de travail) ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.)
- ⇒ Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux
- ⇒ Lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail hors tension avec ou sans voisinage

Pratique :

- ⇒ Exercices pratiques et mises en situation ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : ELEC07-VNL



TRAVAUX D'ORDRE ÉLECTRIQUE VÉHICULE ÉLECTRIQUE : B2L / BRL / BCL

➤ Préparation aux habilitations de niveau B2L / BRL / BCL selon l'UTE C18-550.

DURÉE

2 jours - 14 heures
Recyclage : 1 jour - 7 heures

PUBLIC

Toute personne intervenant sur ou à proximité d'une installation électrique et véhicules électriques.

PRÉ-REQUIS

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

3 ans (cf. INRS).

VALIDATION DES ACQUIS

QCM, attestation de formation, titre d'habilitation pré-rempli.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Powerpoint, livret de formation, matériels électriques.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R4544-9 du Code du Travail,
UTE C 18-550

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître les dangers de l'électricité, les distances et les zones d'environnement. Savoir se protéger et protéger les autres.

Connaître les fonctions et les limites d'opérations d'ordre électrique pour chaque habilitation (B2L/BRL/BCL).

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Cadre réglementaire et responsabilités ;
- ⇒ Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanisme d'électrisation, d'électrocution et de brûlure, etc.) ;
- ⇒ Donner les noms et les limites des différents domaines de tension ;
- ⇒ Citer les zones d'environnement et donner leurs limites ;
- ⇒ Décrire le principe d'une habilitation, donner la définition des symboles d'habilitation,
- ⇒ Préciser les rôles de chacun, donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique ;
- ⇒ Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors de tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension (VAT) ;
- ⇒ Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.) ;
- ⇒ Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement ;
- ⇒ Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel, en cas d'incendie dans un environnement électrique.

.../suite

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : ELEC08-VEL



TRAVAUX D'ORDRE ÉLECTRIQUE

VÉHICULE ÉLECTRIQUE : B2L / BRL / BCL

➤ Préparation aux habilitations de niveau B2L / BRL / BCL selon l'UTE C18-550.

DURÉE

2 jours - 14 heures
Recyclage : 1 jour - 7 heures

PUBLIC

Toute personne intervenant sur ou à proximité d'une installation électrique et véhicules électriques.

PRÉ-REQUIS

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

3 ans (cf. INRS).

VALIDATION DES ACQUIS

QCM, attestation de formation, titre d'habilitation pré-rempli.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Powerpoint, livret de formation, matériels électriques.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R4544-9 du Code du Travail,
UTE C 18-550

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître les dangers de l'électricité, les distances et les zones d'environnement. Savoir se protéger et protéger les autres.

Connaître les fonctions et les limites d'opérations d'ordre électrique pour chaque habilitation (B2L/BRL/BCL).

CONTENU

MODULE B2LBRBCL SPÉCIFICITÉS & EVALUATION (VÉHICULES ÉLECTRIQUE)

- ⇒ Préciser le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation,
 - Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires,
 - Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique/ Rendre compte de son activité.
- ⇒ Énoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT,
- ⇒ Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des essais (symboles, rôles de chacun, etc...),
- ⇒ Énoncer les prescriptions d'exécution des essais,
 - Organiser, délimiter et signaler la zone d'essai,
 - Éliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT - Zone 4 - (Mise en place de nappe isolante, etc...).
 - Énoncer les consignes à appliquer pour la réalisation des essais particuliers (source autonome, défaut de câble, laboratoires et plateforme d'essais),
- ⇒ Nommer les documents applicables dans le cadre des essais ainsi que les autres documents associés (Autorisation de travail, instruction de sécurité, etc...),
 - Rédiger les documents applicables dans le cadre des essais.
- ⇒ Lister les mesures de prévention à observer lors d'un essai,
 - Respecter et faire respecter les règles et instructions de sécurité,
- ⇒ Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux,
- ⇒ Décrire les étapes de consignation et les documents associés,
 - Réaliser des consignations sur différents types de matériels,
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Pratique :

- ⇒ Exercices pratiques et mises en situation ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : ELEC08-VEL



LA NORME NF C 15-100

➤ Préparation à la maîtrise de la norme NF C 15-100

DURÉE

2 jours - 14 heures

PUBLIC

Toute personne souhaitant maîtriser cette norme.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EFFECTIF MAXIMUM

10 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Powerpoint, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

NF C 15-100.

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Valider les connaissances acquise de la norme NF C 15 100 et remettre à niveau les participants en ce qui concerne les évolutions techniques et technologiques.

CONTENU

- ⇒ La norme NF C15 100 dans le cadre de la réglementation générale ;
- ⇒ Domaine d'application de la norme ;
- ⇒ Les évolutions de la norme ;
- ⇒ Principes fondamentaux ;
- ⇒ Limites des installations ;
- ⇒ Savoir établir un bilan de puissance ;
- ⇒ Savoir calculer la compensation en énergie réactive ;
- ⇒ Savoir concevoir la distribution d'énergie électrique ;
- ⇒ Savoir calculer la section des canalisations et des câbles ;
- ⇒ Protection pour assurer la sécurité ;
- ⇒ Commande et protection de moteurs asynchrones ;
- ⇒ Vérification et entretien des installations ;
- ⇒ Règles pour les installations et emplacements spéciaux.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : ELEC09-150



ÉLECTRICITE GÉNÉRALE



Acquérir et/ou actualiser ses compétences en électricité générale.

DURÉE

3 jours - 21 heures

PUBLIC

Electriciens désirant actualiser leurs connaissances.

PRÉ-REQUIS

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

EFFECTIF MAXIMUM

10 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Powerpoint, armoire électrique, livret de formation, matériels électriques.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

NF C 15-100,
NF C 18-510.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Différencier et mesurer les grandeurs de base en courant continu et alternatif monophasé.

Concevoir et câbler des montages électriques usuels.

Connaître les bases de l'électricité en rapport avec son activité.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Notion de base de l'électricité ;
- ⇒ Le courant électrique ;
- ⇒ Sens réel et sens conventionnel ;
- ⇒ Les grandeurs électriques ;
- ⇒ Loi et application de la loi d'Ohm ;
- ⇒ Calcul des puissances, tensions, intensités et résistances ;
- ⇒ Relations et dépendances entre les U, R, I et Ohm ;
- ⇒ Les différentes puissances (instantanée, moyenne, crête...) ;
- ⇒ Les différents courants (continu, alternatif, triphasé) ;
- ⇒ Les appareils de mesure voltmètre, ampèremètre...
- ⇒ Les différents types de matériel : disjoncteur, interrupteur différentiel, parafoudre, relais, contacteur, porte fusibles ;
- ⇒ Câbles électriques et leurs sections, phénomène de perte.

Pratique :

- ⇒ Exercices pratiques et mises en situation ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- ⇒ Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur ;
- ⇒ Examen pratique.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : ELEC10-GEN

CONDUITE





CACES ® SELON R482 DE LA CNAM : ENGINS DE CHANTIER

La délivrance d'une autorisation de conduite est obligatoire depuis le 2 décembre 1998 - Décret 98-1084, pour tout employeur qui propose à un salarié la conduite d'un équipement de travail mobile. Le CACES ® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) est délivré après validation des savoir-faire et connaissances pour ce type d'équipement.

DURÉE

3 jours - 21 heures (minimum) :
1 jour théorie, 1 jour pratique, 1 jour tests
Recyclage : 2 jours - 14 heures (minimum) :
1 jour théorie, 1 jour tests

PUBLIC

Toute personne étant amenée à conduire des engins de chantier listés dans la R482.

PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale. Être âgé de 18 ans au moins.

EFFECTIF MAXIMUM

Théorie : 12 participants,
Pratique : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6 cas pratiques / jour. Tests : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6 tests pratiques / jour / testeur

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

10 ans maximum.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation
Autorisation de conduite préremplie
Délivrance du CACES par un OTC

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, engins de chantier, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4323-55, R4323-56 et R4323-57 du code du travail.
Arrêté et Décret du 02/12/98 et sa circulaire d'application du 16/06/99. R 482 de la CNAM.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Conduire les engins de chantier en toute sécurité (respect des procédures, de la signalisation, de la sécurité).

Réaliser en sécurité toutes les manœuvres.

Effectuer les manœuvres imposées par la Recommandation 482.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Les obligations, responsabilités et droit du conducteur d'engins ;
- ⇒ Les différentes catégories d'engins de chantier ;
 - Catégorie A : Engins compacts
Tracteurs agricoles (jusqu'à 100 cv), pelles hydrauliques à chenilles ou sur pneumatiques (jusqu'à 6 T.), chargeuses à chenilles ou sur pneumatiques (jusqu'à 6 T.), chargeuses-pelleteuses (jusqu'à 6 T.), moto-basculateurs (jusqu'à 6 T., compacteurs (jusqu'à 6 T.),
 - Catégorie B : Engins à déplacement séquentiel
Catégorie B1 : pelles hydrauliques à chenilles ou sur pneumatiques (> 6 T.), pelles multifonctions,
Catégorie B2 : machines automotrices de forage ou de sondage,
Catégorie B3 : pelles hydrauliques rail-route
 - Catégorie C : Engins à déplacement alternatif
Catégorie C1 : chargeuses sur pneumatiques (> 6 T.), chargeuses-pelleteuses (> 6 T.),
Catégorie C2 : boteurs, chargeuses à chenille (> 6 T.),
Catégorie C3 : niveleuses automotrices,
 - Catégorie D : Engins de compactage
Compacteurs à cylindres, à pneumatiques ou mixtes,
Compacteurs à pieds dameurs (> 6 T.),
 - Catégorie E : Engins de transport
Tombereaux rigides ou articulés,
Moto-basculateurs (> 6 T.),
Tracteurs agricoles (> 100 chevaux),
 - Catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain
Engins de manutention tout terrain à conducteur porté (à mât, à flèche télescopique)
 - Catégorie G : Conduite des engins hors production
Déplacement et chargement/déchargement sur porte-engins des engins de chantier catégorie A à F, sans activité de production, pour démonstration ou essais.

/suite

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : AUTO01-482



CACES ® SELON R482 DE LA CNAM : ENGINS DE CHANTIER

La délivrance d'une autorisation de conduite est obligatoire depuis le 2 décembre 1998 - Décret 98-1084, pour tout employeur qui propose à un salarié la conduite d'un équipement de travail mobile. Le CACES ® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) est délivré après validation des savoir-faire et connaissances pour ce type d'équipement.

DURÉE

3 jours - 21 heures (minimum) :
1 jour théorie, 1 jour pratique, 1 jour tests
Recyclage : 2 jours - 14 heures (minimum) :
1 jour théorie, 1 jour tests

PUBLIC

Toute personne étant amenée à conduire des engins de chantier listés dans la R482.

PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale. Être âgé de 18 ans au moins.

EFFECTIF MAXIMUM

Théorie : 12 participants,
Pratique : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6 cas pratiques / jour. Tests : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6 tests pratiques / jour / testeur

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

10 ans maximum.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation
Autorisation de conduite préremplie
Délivrance du CACES par un OTC

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, engins de chantier, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4323-55, R4323-56 et R4323-57 du code du travail.
Arrêté et Décret du 02/12/98 et sa circulaire d'application du 16/06/99. R 482 de la CNAM.

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Conduire les engins de chantier en toute sécurité (respect des procédures, de la signalisation, de la sécurité).

Réaliser en sécurité toutes les manœuvres.

Effectuer les manœuvres imposées par la Recommandation 482.

CONTENU

Théorie (suite) :

- ⇒ Les risques liés à la conduite d'engins de chantier ;
- ⇒ Processus menant à l'accident du travail et à la maladie professionnelle ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Les équipements et la technologie des engins de chantier ;
- ⇒ Les règles d'utilisation des engins de chantier ;
- ⇒ L'élingage ;
- ⇒ Les vérifications ;
- ⇒ Les équipements de Protections Individuelles (EPI) ;
- ⇒ La signalisation, le stationnement, les différentes règles ;
- ⇒ Les gestes de commandement ;
- ⇒ Les signaux sonores.

Pratique :

- ⇒ Prise de poste et vérifications ;
- ⇒ Exercices pratiques et mise en situation ;
- ⇒ Option télécommande ;
- ⇒ Opérations de chargement/déchargement ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- ⇒ Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance ;
- ⇒ Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur ;

Tests :

- ⇒ Tests théorique et pratique selon la Recommandation R482 de la CNAM réalisés par un Organisme Testeur Certifié (OTC).

N.B. : tout conducteur d'engins de chantier qui exécute des travaux à proximité de réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques doit disposer des connaissances théoriques et pratiques appropriées et être titulaire d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AI PR) délivrée par son employeur

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : AUTO01-482



CONDUITE EN SÉCURITÉ : ENGINS DE CHANTIER



L'employeur s'assure pour chaque personne concernée par la conduite d'un équipement de travail mobile :

- de l'aptitude médicale au poste de travail,
 - du contrôle des connaissances et du savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail,
 - de la connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le(s) site(s) d'utilisation,
- en vue de lui délivrer une autorisation de conduite (obligatoire depuis le 2 décembre 1998)

DURÉE

2 jours - 14 heures (minimum) :

1 jour théorie

1 jour pratique minimum (variable selon la (les) catégorie(s) d'engins, le nombre de stagiaire et leur expérience)

PUBLIC

Toute personne étant amenée à conduire des engins de chantier.

PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale. Être âgé de 18 ans au moins.

EFFECTIF MAXIMUM

Théorie : 12 participants,

Pratique : 6 participants et/ou 6 cas pratiques / jour.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire (5 ans maximum).

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation

Attestation de réussite

Autorisation de conduite préremplie

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, engins de chantier, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4323-55, R4323-56 et R4323-57 du code du travail.

Arrêté et Décret du 02/12/98 et sa circulaire d'application du 16/06/99. R 482 de la CNAM.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Conduire les engins de chantier en toute sécurité (respect des procédures, de la signalisation, de la sécurité). Réaliser en sécurité toutes les manœuvres.

Réussir l'évaluation théorique et l'évaluation pratique pour l' (les) engin(s) concerné(s) permettant la validation d'un des trois éléments requis en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Les obligations, responsabilités et droit du conducteur d'engins ;
- ⇒ Les risques liés à la conduite d'engins de chantier ;
- ⇒ Processus menant à l'accident du travail et à la maladie professionnelle ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Les différentes catégories d'engins de chantier ;
 - Tracteurs agricoles,
 - Tondeuses auto-portées,
 - Pelles hydrauliques,
 - Chargeuses,
 - Chargeuses pelleteuses ,
 - Compacteurs,
 - Chariots de manutention tout terrain (à mât, à flèche télescopique)
 - Rouleaux,
 - Moto-basculateurs,
 - Bouteurs,
 - Niveleuses,
 - Tombereaux,
 - Déplacement et chargement / déchargement des engins de chantier sur porte-engins sans activité de production (maintenance, démonstration, essai),
 - ...
- ⇒ Les équipements et la technologie des engins de chantier ;
- ⇒ Les règles d'utilisation des engins de chantier ;

/suite

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers



CONDUITE EN SÉCURITÉ : ENGINS DE CHANTIER

L'employeur s'assure pour chaque personne concernée par la conduite d'un équipement de travail mobile :

- de l'aptitude médicale au poste de travail,
 - du contrôle des connaissances et du savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail,
 - de la connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le(s) site(s) d'utilisation,
- en vue de lui délivrer une autorisation de conduite (obligatoire depuis le 2 décembre 1998)

DURÉE

2 jours - 14 heures (minimum) :

1 jour théorie

1 jour pratique minimum (variable selon la (les) catégorie(s) d'engins, le nombre de stagiaire et leur expérience)

PUBLIC

Toute personne étant amenée à conduire des engins de chantier.

PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale. Être âgé de 18 ans au moins.

EFFECTIF MAXIMUM

Théorie : 12 participants,

Pratique : 6 participants et/ou 6 cas pratiques / jour.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire (5 ans maximum).

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation

Attestation de réussite

Autorisation de conduite préremplie

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, engins de chantier, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4323-55, R4323-56 et R4323-57 du code du travail.

Arrêté et Décret du 02/12/98 et sa circulaire d'application du 16/06/99. R 482 de la CNAM.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Conduire les engins de chantier en toute sécurité (respect des procédures, de la signalisation, de la sécurité). Réaliser en sécurité toutes les manœuvres.

Réussir l'évaluation théorique et l'évaluation pratique pour l' (les) engin(s) concerné(s) permettant la validation d'un des trois éléments requis en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.

CONTENU

Théorie (suite):

- ⇒ L'élingage ;
- ⇒ Les vérifications ;
- ⇒ Les équipements de Protections Individuelles (EPI) ;
- ⇒ La signalisation, le stationnement, les différentes règles ;
- ⇒ Les gestes de commandement ;
- ⇒ Les signaux sonores ;
- ⇒ Évaluation théorique.

Pratique :

- ⇒ Prise de poste et vérifications ;
- ⇒ Exercices pratiques et mise en situation réelle d'activité ;
- ⇒ Opérations de chargement/déchargement ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- ⇒ Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance ;
- ⇒ Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur ;
- ⇒ Évaluation pratique.

La réussite à l'évaluation théorique et à l'évaluation pratique permettra la validation d'un des trois éléments requis en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur (article 3 de l'arrêté du 02/12/98).

N.B. : tout conducteur d'engins de chantier qui exécute des travaux à proximité de réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques doit disposer des connaissances théoriques et pratiques appropriées et **être titulaire d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)** délivrée par son employeur.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : AUTO01-ENG



CACES ® SELON R486 DE LA CNAM : PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNEL



La délivrance d'une autorisation de conduite est obligatoire depuis le 2 décembre 1998 - Décret 98-1084, pour tout employeur qui propose à un salarié la conduite d'un équipement de travail mobile. Le CACES ® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) est délivré après validation des savoir-faire et connaissances pour ce type d'équipement.

DURÉE

3 jours - 21 heures (minimum) :
1 jour théorie, 1 jour pratique, 1 jour tests
Recyclage : 2 jours - 14 heures (minimum) :
1 jour théorie, 1 jour tests

PUBLIC

Toute personne étant amenée à conduire des Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnel

PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale. Être âgé de 18 ans au moins.

EFFECTIF MAXIMUM

Théorie : 12 participants,
Pratique : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6 cas pratiques / jour. Tests : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6 tests pratiques / jour / testeur

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

5 ans maximum.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation
Autorisation de conduite préremplie
Délivrance du CACES par un OTC

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, PEMP, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4323-55, R4323-56 et R4323-57 du code du travail.
Arrêté et Décret du 02/12/98 et sa circulaire d'application du 16/06/99. R 486 de la CNAM.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Conduire les PEMP (Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnel) en toute sécurité (respect des procédures, de la signalisation, de la sécurité). Réaliser en sécurité toutes les manœuvres.
Effectuer les manœuvres imposées par la Recommandation 486.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Tous responsables : la chaîne des responsabilités ;
- ⇒ Les obligations, responsabilités et droit du conducteur ;
- ⇒ Les risques liés à la conduite des Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnel ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Les différents types de PEMP :

- Catégorie A : élévation verticale

- **Type 1** : La translation n'est possible que si la plate-forme de travail est en configuration de transport (position basse) ;
- **Type 3** : La translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute.

- Catégorie B : élévation multidirectionnelle

- **Type 1** : La translation n'est possible que si la plate-forme de travail est en configuration de transport (position basse) ;
- **Type 3** : La translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute.

- Catégorie C : Conduite hors production des PEMP des catégories A et B

- Déplacement, chargement / déchargement, transfert de toutes les PEMP sans activité de production (porte-engins), pour leur maintenance, pour démonstration ou pour essais.

- ⇒ Technologie, mouvements et déplacements des PEMP ;
- ⇒ Les règles d'utilisation des PEMP ;
- ⇒ Les plaques signalétiques ;

/suite

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : AUTO02-486



CACES ® SELON R486 DE LA CNAM : PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNEL

La délivrance d'une autorisation de conduite est obligatoire depuis le 2 décembre 1998 - Décret 98-1084, pour tout employeur qui propose à un salarié la conduite d'un équipement de travail mobile. Le CACES ® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) est délivré après validation des savoir-faire et connaissances pour ce type d'équipement.

DURÉE

3 jours - 21 heures (minimum) :
1 jour théorie, 1 jour pratique, 1 jour tests
Recyclage : 2 jours - 14 heures (minimum) :
1 jour théorie, 1 jour tests

PUBLIC

Toute personne étant amenée à conduire des Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnel

PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale. Être âgé de 18 ans au moins.

EFFECTIF MAXIMUM

Théorie : 12 participants,
Pratique : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6 cas pratiques / jour. Tests : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6 tests pratiques / jour / testeur

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

5 ans maximum.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation
Autorisation de conduite préremplie
Délivrance du CACES par un OTC

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, PEMP, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4323-55, R4323-56 et R4323-57 du code du travail.
Arrêté et Décret du 02/12/98 et sa circulaire d'application du 16/06/99. R 486 de la CNAM.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Conduire les PEMP (Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnel) en toute sécurité (respect des procédures, de la signalisation, de la sécurité). Réaliser en sécurité toutes les manœuvres.
Effectuer les manœuvres imposées par la Recommandation 486.

CONTENU

Théorie (suite) :

- ⇒ Les vérifications ;
- ⇒ Les équipements de Protections Individuelles (EPI) ;
- ⇒ La signalisation ;
- ⇒ Le guidage de la PEMP ;
- ⇒ Stabilité de la PEMP.

Pratique :

- ⇒ Prise de poste et vérifications ;
- ⇒ Exercices pratiques et mise en situation (conformes à la R486) ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- ⇒ Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance ;
- ⇒ Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur.

Tests :

- ⇒ Tests théorique et pratique selon la Recommandation R486 de la CNAM réalisés par un Organisme Testeur Certifié (OTC).

N.B. : tout conducteur de PEMP qui exécute des travaux à proximité de réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques doit disposer des connaissances théoriques et pratiques appropriées et être titulaire d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AI PR) délivrée par son employeur

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : AUTO02-486



CONDUITE EN SÉCURITÉ : PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNEL



L'employeur s'assure pour chaque personne concernée par la conduite d'un équipement de travail mobile :

- de l'aptitude médicale au poste de travail,
 - du contrôle des connaissances et du savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail,
 - de la connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le(s) site(s) d'utilisation,
- en vue de lui délivrer une autorisation de conduite (obligatoire depuis le 2 décembre 1998)

DURÉE

2 jours - 14 heures (minimum) :

1 jour théorie

1 jour pratique minimum (variable selon la (les) catégorie(s) d'engins, le nombre de stagiaire et leur expérience)

PUBLIC

Toute personne étant amenée à conduire des plates-formes élévatrices mobiles de personnel.

PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale. Être âgé de 18 ans au moins.

EFFECTIF MAXIMUM

Théorie : 12 participants,

Pratique : 6 participants et/ou 6 cas pratiques / jour.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire (5 ans maximum).

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation

Attestation de réussite

Autorisation de conduite préremplie

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, PEMP, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4323-55, R4323-56 et R4323-57 du code du travail.

Arrêté et Décret du 02/12/98 et sa circulaire d'application du 16/06/99. R 486 de la CNAM.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Conduire les PEMP (Plates-formes Élévatrices Mobiles de Personnel) en toute sécurité (respect des procédures, de la signalisation, de la sécurité). Réaliser en sécurité toutes les manœuvres. Réussir l'évaluation théorique et l'évaluation pratique la (les) PEMP concernée(s) permettant la validation d'un des trois éléments requis en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
 - ⇒ Contexte réglementaire ;
 - ⇒ Les acteurs de la prévention ;
 - ⇒ Tous responsables : la chaîne des responsabilités ;
 - ⇒ Les obligations, responsabilités et droit du conducteur ;
 - ⇒ Les risques liés à la conduite des Plates-formes Élévatrices Mobiles de Personnel ;
 - ⇒ Que faire en cas d'accident ?
 - ⇒ Les différents types de PEMP :
 - La translation n'est possible que si la plate-forme de travail est en configuration de transport (position basse), élévation verticale,
 - La translation n'est possible que si la plate-forme de travail est en configuration de transport (position basse), élévation multidirectionnelle,
 - La translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute, élévation verticale,
 - La translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute, élévation multidirectionnelle.
 - Conduite hors production : déplacement, chargement / déchargement, transfert de toutes les PEMP sans activité de production (porte-engins), pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.
- ⇒ Technologie, mouvements et déplacements des PEMP ;
 - ⇒ Les règles d'utilisation des PEMP ;
 - ⇒ Les plaques signalétiques ;

/suite

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers



CONDUITE EN SÉCURITÉ : PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNEL



L'employeur s'assure pour chaque personne concernée par la conduite d'un équipement de travail mobile :

- de l'aptitude médicale au poste de travail,
 - du contrôle des connaissances et du savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail,
 - de la connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le(s) site(s) d'utilisation,
- en vue de lui délivrer une autorisation de conduite (obligatoire depuis le 2 décembre 1998)

DURÉE

2 jours - 14 heures (minimum) :

1 jour théorie

1 jour pratique minimum (variable selon la (les) catégorie(s) d'engins, le nombre de stagiaire et leur expérience)

PUBLIC

Toute personne étant amenée à conduire des plates-formes élévatrices mobiles de personnel.

PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale. Être âgé de 18 ans au moins.

EFFECTIF MAXIMUM

Théorie : 12 participants,

Pratique : 6 participants et/ou 6 cas pratiques / jour.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire (5 ans maximum).

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation

Attestation de réussite

Autorisation de conduite préremplie

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, PEMP, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4323-55, R4323-56 et R4323-57 du code du travail.

Arrêté et Décret du 02/12/98 et sa circulaire d'application du 16/06/99. R 486 de la CNAM.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Conduire les PEMP (Plates-formes Élévatrices Mobiles de Personnel) en toute sécurité (respect des procédures, de la signalisation, de la sécurité). Réaliser en sécurité toutes les manœuvres. Réussir l'évaluation théorique et l'évaluation pratique la (les) PEMP concernée(s) permettant la validation d'un des trois éléments requis en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.

CONTENU

Théorie (suite) :

- ⇒ Les vérifications ;
- ⇒ Les équipements de Protections Individuelles (EPI) ;
- ⇒ La signalisation ;
- ⇒ Le guidage de la PEMP ;
- ⇒ Stabilité de la PEMP ;
- ⇒ Évaluation théorique.

Pratique :

- ⇒ Prise de poste et vérifications ;
- ⇒ Exercices pratiques et mise en situation ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- ⇒ Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance ;
- ⇒ Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur ;
- ⇒ Évaluation pratique.

La réussite à l'évaluation théorique et à l'évaluation pratique permettra la validation d'un des trois éléments requis en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur (article 3 de l'arrêté du 02/12/98).

N.B. : tout conducteur de PEMP qui exécute des travaux à proximité de réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques doit disposer des connaissances théoriques et pratiques appropriées et **être titulaire d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)** délivrée par son employeur.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : AUTO02-NAC



CACES ® SELON R489 DE LA CNAM : CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ

La délivrance d'une autorisation de conduite est obligatoire depuis le 2 décembre 1998 - Décret 98-1084, pour tout employeur qui propose à un salarié la conduite d'un équipement de travail mobile. Le CACES ® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) est délivré après validation des savoir-faire et connaissances pour ce type d'équipement.

DURÉE

3 jours - 21 heures (minimum) :
1 jour théorie, 1 jour pratique, 1 jour tests
Recyclage : 2 jours - 14 heures (minimum) :
1 jour théorie, 1 jour tests

PUBLIC

Toute personne conduisant des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale. Être âgé de 18 ans au moins.

EFFECTIF MAXIMUM

Théorie : 12 participants,
Pratique : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6 cas pratiques / jour. Tests : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6 tests pratiques / jour / testeur

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

5 ans maximum.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation
Autorisation de conduite préremplie
Délivrance du CACES par un OTC

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, chariots, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4323-55, R4323-56 et R4323-57 du code du travail.
Arrêté et Décret du 02/12/98 et sa circulaire d'application du 16/06/99. R 489 de la CNAM.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Conduire les chariots automoteurs de manutention à conducteur porté en toute sécurité (respect des procédures, de la signalisation, de la sécurité). Réaliser en sécurité toutes les manœuvres. Effectuer les manœuvres imposées par la Recommandation 489.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Tous responsables : la chaîne des responsabilités ;
- ⇒ Les obligations, responsabilités et droit du conducteur ;
- ⇒ Les risques liés à la conduite de chariots de manutention automoteurs à conducteur porté ;
- ⇒ Processus menant à l'accident du travail et à la maladie professionnelle ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Les différentes catégories de chariots de manutention automoteurs à conducteur porté ;
 - **Catégorie 1A** : Transpalettes à conducteur porté : préparateur de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée jusqu'à 1,20 m),
 - **Catégorie 1B** : Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1,20 m),
 - **Catégorie 2A** : Chariots à plateau porteur (capacité de charge jusqu'à 2 tonnes),
 - **Catégorie 2B** : Chariots tracteurs industriels (capacité de traction jusqu'à 25 tonnes),
 - **Catégorie 3** : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale jusqu'à 6 tonnes),
 - **Catégorie 4** : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes),
 - **Catégorie 5** : Chariots élévateurs à mât rétractable,
 - **Catégorie 6** : Chariots élévateurs à poste de conduite élevable (hauteur de plancher > 1,20 m)
 - **Catégorie 7** : conduite hors production des chariots de toutes les catégories (déplacement, chargement / déchargement sur porte-engins, transfert de chariots sans activité de production, maintenance, démonstration ou essais).

/suite

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : AUTO03-489



CACES ® SELON R489 DE LA CNAM : CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ

La délivrance d'une autorisation de conduite est obligatoire depuis le 2 décembre 1998 - Décret 98-1084, pour tout employeur qui propose à un salarié la conduite d'un équipement de travail mobile. Le CACES ® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) est délivré après validation des savoir-faire et connaissances pour ce type d'équipement.

DURÉE

3 jours - 21 heures (minimum) :
1 jour théorie, 1 jour pratique, 1 jour tests
Recyclage : 2 jours - 14 heures (minimum) :
1 jour théorie, 1 jour tests

PUBLIC

Toute personne conduisant des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale. Être âgé de 18 ans au moins.

EFFECTIF MAXIMUM

Théorie : 12 participants,
Pratique : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6 cas pratiques / jour. Tests : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6 tests pratiques / jour / testeur

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

5 ans maximum.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation
Autorisation de conduite préremplie
Délivrance du CACES par un OTC

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, chariots, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4323-55, R4323-56 et R4323-57 du code du travail.
Arrêté et Décret du 02/12/98 et sa circulaire d'application du 16/06/99. R 489 de la CNAM.

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Conduire les chariots automoteurs de manutention à conducteur porté en toute sécurité (respect des procédures, de la signalisation, de la sécurité). Réaliser en sécurité toutes les manœuvres. Effectuer les manœuvres imposées par la Recommandation 489.

CONTENU

Théorie (suite) :

- ⇒ Description, technologie et équipement des chariots ;
- ⇒ Les règles d'utilisation des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté ;
- ⇒ Les techniques d'utilisation et de stockage ;
- ⇒ Les vérifications ;
- ⇒ Les équipements de Protections Individuelles (EPI) ;
- ⇒ La signalisation ;
- ⇒ Stabilité des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.

Pratique :

- ⇒ Prise de poste et vérifications ;
- ⇒ Exercices pratiques et mise en situation ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- ⇒ Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance ;
- ⇒ Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur.

Tests :

- ⇒ Tests théorique et pratique selon la Recommandation R489 de la CNAM réalisés par un Organisme Testeur Certifié (OTC).

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : AUTO03-489



CONDUITE EN SÉCURITÉ : CHARIOTS ÉLEVATEURS



L'employeur s'assure pour chaque personne concernée par la conduite d'un équipement de travail mobile :

- de l'aptitude médicale au poste de travail,
 - du contrôle des connaissances et du savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail,
 - de la connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le(s) site(s) d'utilisation,
- en vue de lui délivrer une autorisation de conduite (obligatoire depuis le 2 décembre 1998)

DURÉE

2 jours - 14 heures (minimum) :

1 jour théorie

1 jour pratique minimum (variable selon la (les) catégorie(s) d'engins, le nombre de stagiaire et leur expérience)

PUBLIC

Toute personne étant amenée à conduire des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale. Être âgé de 18 ans au moins.

EFFECTIF MAXIMUM

Théorie : 12 participants,

Pratique : 6 participants et/ou 6 cas pratiques / jour.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire (5 ans maximum).

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation. Attestation de réussite

Autorisation de conduite préremplie

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, chariots, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4323-55, R4323-56 et R4323-57 du code du travail.

Arrêté et Décret du 02/12/98 et sa circulaire d'application du 16/06/99. R 489 de la CNAM.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Conduire les chariots automoteurs de manutention à conducteur porté en toute sécurité (respect des procédures, de la signalisation, de la sécurité). Réaliser en sécurité toutes les manœuvres. Réussir l'évaluation théorique et l'évaluation pratique pour le (les) chariot(s) concerné(s) permettant la validation d'un des trois éléments requis en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Tous responsables : la chaîne des responsabilités ;
- ⇒ Les obligations, responsabilités et droit du conducteur ;
- ⇒ Les risques liés à la conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté ;
- ⇒ Processus menant à l'accident du travail et à la maladie professionnelle ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Les différentes catégories de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté :
 - Transpalettes à conducteur porté,
 - Gerbeurs à conducteur porté,
 - Chariots à plateau porteur (capacité de charge inférieure ou égale à 2 tonnes),
 - Chariots tracteurs industriels (capacité de traction inférieure ou égale à 25 tonnes),
 - Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux
 - Chariots élévateurs à mât rétractable
 - Chariots élévateurs à mât rétractable bi et tridirectionnelle, à prise latérale à poste de conduite non élevable,
 - Chariots élévateurs à poste de conduite élevable,
 - Chariots non utilisés en production (déplacement, chargement, déchargement, transfert de chariots sans activité de production, maintenance, démonstration ou essais).

/suite

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers



CONDUITE EN SÉCURITÉ : CHARIOTS ÉLÉVATEURS



L'employeur s'assure pour chaque personne concernée par la conduite d'un équipement de travail mobile :

- de l'aptitude médicale au poste de travail,
 - du contrôle des connaissances et du savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail,
 - de la connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le(s) site(s) d'utilisation,
- en vue de lui délivrer une autorisation de conduite (obligatoire depuis le 2 décembre 1998)

DURÉE

2 jours - 14 heures (minimum) :

1 jour théorie

1 jour pratique minimum (variable selon la (les) catégorie(s) d'engins, le nombre de stagiaire et leur expérience)

PUBLIC

Toute personne étant amenée à conduire des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale. Être âgé de 18 ans au moins.

EFFECTIF MAXIMUM

Théorie : 12 participants,

Pratique : 6 participants et/ou 6 cas pratiques / jour.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire (5 ans maximum).

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation. Attestation de réussite

Autorisation de conduite préremplie

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, chariots, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4323-55, R4323-56 et R4323-57 du code du travail.

Arrêté et Décret du 02/12/98 et sa circulaire d'application du 16/06/99. R 489 de la CNAM.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Conduire les chariots automoteurs de manutention à conducteur porté en toute sécurité (respect des procédures, de la signalisation, de la sécurité). Réaliser en sécurité toutes les manœuvres. Réussir l'évaluation théorique et l'évaluation pratique pour le (les) chariot(s) concerné(s) permettant la validation d'un des trois éléments requis en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.

CONTENU

Théorie (suite) :

- ⇒ Description, technologie et équipement des chariots ;
- ⇒ Les règles d'utilisation des chariots ;
- ⇒ Les techniques d'utilisation et de stockage ;
- ⇒ Les vérifications ;
- ⇒ Les équipements de Protections Individuelles (EPI) ;
- ⇒ La signalisation ;
- ⇒ Stabilité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté ;
- ⇒ Évaluation théorique.

Pratique :

- ⇒ Prise de poste et vérifications ;
- ⇒ Exercices pratiques et mise en situation ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- ⇒ Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance ;
- ⇒ Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur ;
- ⇒ Évaluation pratique.

La réussite à l'évaluation théorique et à l'évaluation pratique permettra la validation d'un des trois éléments requis en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur (article 3 de l'arrêté du 02/12/98).

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : AUTO03-CHA



CACES ® SELON R490 DE LA CNAM : GRUE DE CHARGEMENT

La délivrance d'une autorisation de conduite est obligatoire depuis le 2 décembre 1998 - Décret 98-1084, pour tout employeur qui propose à un salarié la conduite d'un équipement de travail mobile. Le CACES ® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) est délivré après validation des savoir-faire et connaissances pour ce type d'équipement.

DURÉE

3 jours - 21 heures (minimum) :
1 jour théorie, 1 jour pratique, 1 jour tests
Recyclage : 2 jours - 14 heures (minimum) :
1 jour théorie, 1 jour tests

PUBLIC

Toute personne conduisant des grues auxiliaires.

PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale. Être âgé de 18 ans au moins.

EFFECTIF MAXIMUM

Théorie : 12 participants,
Pratique : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6 cas pratiques / jour.
Tests : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6 tests pratiques / jour / testeur

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

5 ans maximum.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation
Autorisation de conduite préremplie
Délivrance du CACES par un OTC

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, grue de chargement, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4323-55, R4323-56 et R4323-57 du code du travail.
Arrêté et Décret du 02/12/98 et sa circulaire d'application du 16/06/99. R 490 de la CNAM.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Conduire les grues de chargement en toute sécurité (respect des procédures, de la signalisation, de la sécurité).

Réaliser en sécurité toutes les manœuvres.

Effectuer les manœuvres imposées par la Recommandation 490.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Tous responsables : la chaîne des responsabilités ;
- ⇒ Les obligations, responsabilités et droit du conducteur ;
- ⇒ Les risques liés à la conduite de grues auxiliaires ;
- ⇒ Processus menant à l'accident du travail et à la maladie professionnelle ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Description, technologie et équipement des grues auxiliaires ;
- ⇒ Les règles d'utilisation des grues auxiliaires ;
- ⇒ Les vérifications ;
- ⇒ Les équipements de Protections Individuelles (EPI) ;
- ⇒ La signalisation ;
- ⇒ Stabilité des grues auxiliaires.

Pratique :

- ⇒ Prise de poste et vérifications ;
- ⇒ Exercices pratiques et mise en situation ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- ⇒ Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance ;
- ⇒ Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (option) ;
- ⇒ Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur.

Tests :

- ⇒ Tests théorique et pratique selon la Recommandation R490 de la CNAM réalisés par un Organisme Testeur Certifié (OTC).

N.B. : tout conducteur de grue de chargement qui exécute des travaux à proximité de réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques doit disposer des connaissances théoriques et pratiques appropriées et être titulaire d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AI PR) délivrée par son employeur.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : AUTO04-490



CONDUITE EN SÉCURITÉ : GRUES DE CHARGEMENT

L'employeur s'assure pour chaque personne concernée par la conduite d'un équipement de travail mobile :

- de l'aptitude médicale au poste de travail,
 - du contrôle des connaissances et du savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail,
 - de la connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le(s) site(s) d'utilisation,
- en vue de lui délivrer une autorisation de conduite (obligatoire depuis le 2 décembre 1998)

DURÉE

2 jours - 14 heures (minimum) :

1 jour théorie

1 jour pratique minimum (variable selon la (les) catégorie(s) d'engins, le nombre de stagiaire et leur expérience)

PUBLIC

Toute personne étant amenée à conduire des grues de chargement.

PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale. Être âgé de 18 ans au moins.

EFFECTIF MAXIMUM

Théorie : 12 participants,

Pratique : 6 participants et/ou 6 cas pratiques / jour.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire (5 ans maximum).

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

Attestation de réussite

Autorisation de conduite préremplie

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, grue de chargement, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4323-55, R4323-56 et R4323-57 du code du travail.

Arrêté et Décret du 02/12/98 et sa circulaire d'application du 16/06/99. R 490 de la CNAM.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Conduire les grues de chargement en toute sécurité (respect des procédures, de la signalisation, de la sécurité).

Réaliser en sécurité toutes les manœuvres.

Réussir l'évaluation théorique et l'évaluation pratique pour la (les) grue(s) de chargement concernée(s) permettant la validation d'un des trois éléments requis en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Tous responsables : la chaîne des responsabilités ;
- ⇒ Les obligations, responsabilités et droit du conducteur ;
- ⇒ Les risques liés à la conduite de grues de chargement ;
- ⇒ Processus menant à l'accident du travail et à la maladie professionnelle ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Description, technologie et équipement des grues de chargement ;
- ⇒ Les règles d'utilisation des grues de chargement ;
- ⇒ Les vérifications ;
- ⇒ Les équipements de Protections Individuelles (EPI) ;
- ⇒ La signalisation ;
- ⇒ Stabilité des grues auxiliaires ;
- ⇒ Évaluation théorique.

Pratique :

- ⇒ Prise de poste et vérifications ;
- ⇒ Exercice pratique et mise en situation ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- ⇒ Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance ;
- ⇒ Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur ;
- ⇒ Évaluation pratique.

La réussite à l'évaluation théorique et à l'évaluation pratique permettra la validation d'un des trois éléments requis en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur (article 3 de l'arrêté du 02/12/98).

N.B. : tout conducteur de grue de chargement qui exécute des travaux à proximité de réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques doit disposer des connaissances théoriques et pratiques appropriées et être titulaire d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AI PR) délivrée par son employeur.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : AUTO04-GRU



CACES ® SELON R484 DE LA CNAM : PONTS ROULANTS & PORTIQUES

La délivrance d'une autorisation de conduite est obligatoire depuis le 2 décembre 1998 - Décret 98-1084, pour tout employeur qui propose à un salarié la conduite d'un équipement de travail mobile. Le CACES ® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) est délivré après validation des savoir-faire et connaissances pour ce type d'équipement.

DURÉE

2 jours - 14 heures.
1 jour de formation, 1 jour tests

PUBLIC

Toute personne conduisant des ponts roulants et / ou des portiques.

PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale. Être âgé de 18 ans au moins.

EFFECTIF MAXIMUM

Théorie : 12 participants,
Pratique : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6 cas pratiques / jour.
Tests : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6 tests pratiques / jour / testeur

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

5 ans maximum.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation
Autorisation de conduite préremplie
Délivrance du CACES par un OTC

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, pont roulant, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4323-55, R4323-56 et R4323-57 du code du travail.
Arrêté et Décret du 02/12/98 et sa circulaire d'application du 16/06/99. R 484 de la CNAM.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Conduire les ponts roulants et les portiques en toute sécurité (respect des procédures, de la signalisation, de la sécurité).

Réaliser en sécurité toutes les manœuvres.

Effectuer les manœuvres imposées par la Recommandation 484.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Tous responsable : la chaîne des responsabilités ;
- ⇒ Les obligations, responsabilités et droit du conducteur ;
- ⇒ Les risques liés à la conduite des ponts roulants ;
- ⇒ Processus menant à l'accident du travail et à la maladie professionnelle ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Description, équipements, caractéristiques des ponts roulants et portiques ;
 - **Catégorie 1** : Ponts roulants et portiques à commande au sol
 - **Catégorie 2** : Ponts roulants et portiques à commande en cabine
- ⇒ L'élingage ;
- ⇒ Les règles d'utilisation des ponts roulants et portiques ;
- ⇒ Les vérifications ;
- ⇒ Les équipements de Protections Individuelles (EPI) ;
- ⇒ La signalisation ; Les gestes de commandement ;
- ⇒ Les signaux sonores du pontier élingueur.

Pratique :

- ⇒ Prise de poste et vérifications ;
- ⇒ Exercices pratiques et mise en situation ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- ⇒ Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance ;
- ⇒ Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (option catégorie 2) ;
- ⇒ Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur.

Tests :

- ⇒ Tests théorique et pratique selon la Recommandation R484 de la CNAM réalisés par un Organisme Testeur Certifié (OTC).

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : AUTO05-484



CONDUITE EN SÉCURITÉ : PONTS ROULANTS & PORTIQUES

L'employeur s'assure pour chaque personne concernée par la conduite d'un équipement de travail mobile :

- de l'aptitude médicale au poste de travail,
 - du contrôle des connaissances et du savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail,
 - de la connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le(s) site(s) d'utilisation,
- en vue de lui délivrer une autorisation de conduite (obligatoire depuis le 2 décembre 1998)

DURÉE

1 à 2 jours : théorie et pratique (variable selon la (les) catégorie(s) de pont(s) roulant(s) et/ou portique(s), le nombre de stagiaire et leur expérience)

PUBLIC

Toute personne étant amenée à conduire des ponts roulants et portiques.

PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale. Être âgé de 18 ans au moins.

EFFECTIF MAXIMUM

Théorie : 12 participants,

Pratique : 6 participants et/ou 6 cas pratiques / jour.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire (5 ans maximum).

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

Attestation de réussite

Autorisation de conduite préremplie

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, pont roulant, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4323-55, R4323-56 et R4323-57 du code du travail.

Arrêté et Décret du 02/12/98 et sa circulaire d'application du 16/06/99. R 484 de la CNAM.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Conduire les ponts roulants et portiques en toute sécurité (respect des procédures, de la signalisation, de la sécurité). Réaliser en sécurité toutes les manœuvres. Réussir l'évaluation théorique et l'évaluation pratique pour le (les) pont(s) roulant(s) et/ou le (les) portique(s) concerné(s) permettant la validation d'un des trois éléments requis en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Tous responsable : la chaîne des responsabilités ;
- ⇒ Les obligations, responsabilités et droit du conducteur ;
- ⇒ Les risques liés à la conduite des ponts roulants et portiques ;
- ⇒ Processus menant à l'accident du travail et à la maladie professionnelle ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Description, équipements, caractéristiques des ponts roulants et portiques ;
- ⇒ L'élingage ;
- ⇒ Les règles d'utilisation des ponts roulants et portiques ;
- ⇒ Les vérifications ;
- ⇒ Les équipements de Protections Individuelles (EPI) ;
- ⇒ La signalisation ; Les gestes de commandement ;
- ⇒ Les signaux sonores du pontier élingueur ;
- ⇒ Évaluation théorique.

Pratique :

- ⇒ Prise de poste et vérifications ;
- ⇒ Exercices pratiques et mise en situation ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- ⇒ Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance ;
- ⇒ Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur ;
- ⇒ Évaluation pratique.

La réussite à l'évaluation théorique et à l'évaluation pratique permettra la validation d'un des trois éléments requis en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur (article 3 de l'arrêté du 02/12/98).

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : AUTO05-PON



CACES ® SELON R485 DE LA CNAM : CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS GERBEURS À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

La délivrance d'une autorisation de conduite est obligatoire depuis le 2 décembre 1998 - Décret 98-1084, pour tout employeur qui propose à un salarié la conduite d'un équipement de travail mobile. Le CACES ® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) est délivré après validation des savoir-faire et connaissances pour ce type d'équipement.

DURÉE

3 jours - 21 heures (minimum) :
1 jour théorie, 1 jour pratique, 1 jour tests
Recyclage : 2 jours - 14 heures (minimum) :
1 jour théorie, 1 jour tests

PUBLIC

Toute personne étant amenée à conduire des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant.

PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale. Être âgé de 18 ans au moins.

EFFECTIF MAXIMUM

Théorie : 12 participants,
Pratique : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6 cas pratiques / jour. Tests : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6 tests pratiques / jour / testeur

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

5 ans maximum.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation
Autorisation de conduite préremplie
Délivrance du CACES par un OTC

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, gerbeurs, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4323-55, R4323-56 et R4323-57 du code du travail.
Arrêté et Décret du 02/12/98 et sa circulaire d'application du 16/06/99. R 485 de la CNAM.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Conduire les chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant en toute sécurité (respect des procédures, de la signalisation, de la sécurité). Réaliser en sécurité toutes les manœuvres.

Effectuer les manœuvres imposées par la Recommandation 485.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Tous responsable : la chaîne des responsabilités ;
- ⇒ Les obligations, responsabilités et droit du conducteur ;
- ⇒ Les risques liés à la conduite des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant ;
- ⇒ Processus menant à l'accident du travail et à la maladie professionnelle ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Description, technologie et équipements des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant ;
 - **Catégorie 1** : hauteur de levée comprise entre 1,20 et 2,50 m
 - **Catégorie 2** : hauteur de levée comprise supérieure à 2,50 m
- ⇒ Leurs règles d'utilisation ;
- ⇒ Les vérifications ;
- ⇒ Les équipements de Protections Individuelles (EPI) ;
- ⇒ La signalisation.

Pratique :

- ⇒ Prise de poste et vérifications ;
- ⇒ Exercices pratiques et mise en situation ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- ⇒ Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance ;
- ⇒ Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur .

Tests :

- ⇒ Tests théorique et pratique selon la Recommandation R485 de la CNAM réalisés par un Organisme Testeur Certifié (OTC).

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : AUTO06-485



CONDUITE EN SÉCURITÉ : CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS GERBEURS À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

L'employeur s'assure pour chaque personne concernée par la conduite d'un équipement de travail mobile :

- de l'aptitude médicale au poste de travail,
 - du contrôle des connaissances et du savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail,
 - de la connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le(s) site(s) d'utilisation,
- en vue de lui délivrer une autorisation de conduite (obligatoire depuis le 2 décembre 1998)

DURÉE

1 à 2 jours : théorie et pratique (variable selon la (les) catégorie(s) de pont(s) roulant(s) et/ou portique(s), le nombre de stagiaire et leur expérience)

PUBLIC

Toute personne étant amenée à conduire des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant.

PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale. Être âgé de 18 ans au moins.

EFFECTIF MAXIMUM

Théorie : 12 participants,
Pratique : 6 participants et/ou 6 cas pratiques / jour.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire (5 ans maximum).

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.
Attestation de réussite
Autorisation de conduite préremplie

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, gerbeurs, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4323-55, R4323-56 et R4323-57 du code du travail.
Arrêté et Décret du 02/12/98 et sa circulaire d'application du 16/06/99. R 485 de la CNAM.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Conduire ce (ces) type(s) de chariot(s) à conducteur accompagnant en toute sécurité (respect des procédures, de la signalisation, de la sécurité). Réaliser en sécurité toutes les manœuvres.

Réussir l'évaluation théorique et l'évaluation pratique pour ce (ces) type(s) de chariot(s) concerné(s) permettant la validation d'un des trois éléments requis en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Tous responsable : la chaîne des responsabilités ;
- ⇒ Les obligations, responsabilités et droit du conducteur ;
- ⇒ Les risques liés à la conduite des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant ;
- ⇒ Processus menant à l'accident du travail et à la maladie professionnelle ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Description, technologie et équipements des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant ;
- ⇒ Leurs règles d'utilisation ;
- ⇒ Les vérifications ;
- ⇒ Les équipements de Protections Individuelles (EPI) ;
- ⇒ La signalisation.
- ⇒ Évaluation théorique.

Pratique :

- ⇒ Prise de poste et vérifications ;
- ⇒ Exercice pratique et mise en situation ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- ⇒ Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance ;
- ⇒ Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur ;
- ⇒ Évaluation pratique.

La réussite à l'évaluation théorique et à l'évaluation pratique permettra la validation d'un des trois éléments requis en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur (article 3 de l'arrêté du 02/12/98).

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : AUTO06-GER

SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL





LES MEMBRES DU COMITE SOCIAL & ECONOMIQUE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL



Les représentants du Comité Social et Economique (CSE), doivent bénéficier d'une formation théorique et pratique en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail nécessaire à l'exercice de leurs missions

DURÉE

5 jours - 35 heures.

Renouvellement de mandat : 3 jours soit 21 heures pour les établissements de moins de 300 salariés.

PUBLIC

Toutes les personnes membres du CSE.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

4 ans.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles L. 2315-16 du Code du travail et suivants, L. 2315-40 et R2315-9 et suivants.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître le fonctionnement d'un CSE. Être capable de déceler et de mesurer les risques professionnels ainsi que d'analyser les conditions de travail. Connaître les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Participer activement à la prévention des risques professionnels.

CONTENU

1. Les enjeux de la prévention dans l'entreprise

- ⇒ Les enjeux économiques et sociaux ;
- ⇒ Les principales étapes de la politique Sécurité et Santé dans l'entreprise ;
- ⇒ L'engagement de la Direction ;
- ⇒ Le rôle des membres de la CSSCT et/ou du CSE en matière de sensibilisation des collaborateurs ;
- ⇒ Les objectifs de l'entreprise en matière de prévention.

2. Le périmètre de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail

- ⇒ La définition de la notion prévention des risques professionnels ;
- ⇒ La définition d'un Accident du Travail / d'une Maladie Professionnelle / d'un Accident de Trajet ;
- ⇒ Les statistiques nationales et du secteur d'activités ;
- ⇒ Les indicateurs (Taux de Fréquence / Taux de Gravité) ;
- ⇒ Les conséquences (psychologiques, physiques et financières).

3. La prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- ⇒ Qu'est ce que la prévention des risques professionnels ? ;
- ⇒ La définition d'un danger, d'un risque, d'un dommage ;
- ⇒ Les 9 Principes Généraux de la Prévention.

4. Les aspects juridiques et réglementaires

- ⇒ Le contexte réglementaire en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;
- ⇒ Les niveaux de responsabilité des acteurs de la prévention des risques professionnels ;
- ⇒ Les notions de responsabilité civile et pénale ;
- ⇒ La délégation de pouvoir.

.../suite

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT01-CSE



LES MEMBRES DU COMITE SOCIAL & ECONOMIQUE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL



Les représentants du Comité Social et Economique (CSE), doivent bénéficier d'une formation théorique et pratique en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail nécessaire à l'exercice de leurs missions

DURÉE

5 jours - 35 heures.

Renouvellement de mandat : 3 jours soit 21 heures pour les établissements de moins de 300 salariés.

PUBLIC

Toutes les personnes membres du CSE.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

4 ans.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles L. 2315-16 du Code du travail et suivants, L. 2315-40 et R2315-9 et suivants.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître le fonctionnement d'un CSE. Être capable de déceler et de mesurer les risques professionnels ainsi que d'analyser les conditions de travail. Connaître les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Participer activement à la prévention des risques professionnels.

CONTENU

5. Les différents acteurs de la prévention

- ⇒ Les membres CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail) ;
- ⇒ Les élus du CSE (Comité Social et Économique) ;
- ⇒ La direction, l'encadrement, le chargé de prévention ;
- ⇒ Les organisations syndicales ;
- ⇒ L'Inspection du Travail ;
- ⇒ La CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) ;
- ⇒ La Médecine du Travail ;
- ⇒ L'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail).

6. Les pouvoirs et prérogatives d'une CSSCT et/ou du CSE en matière de SST

- ⇒ La composition / Les missions / Les moyens / Le fonctionnement / Le règlement intérieur / Les réunions / Les avis / Les objectifs / Les ressources / Les pouvoirs / La protection des membres / Les registres obligatoires / La déclaration d'accident / L'élaboration des documents / La préparation des visites / Le compte rendu des visites / Les décisions et actions / Les outils de communication.

7. Les thèmes d'actions de la CCSCT

- ⇒ Suite à une visite (inspection des lieux de travail) ;
- ⇒ Suite à un accident du travail, un incident ou à une maladie professionnelle ;
- ⇒ L'accueil et la formation sécurité des nouveaux collaborateurs ;
- ⇒ L'amélioration des conditions de travail ;
- ⇒ La prévention des risques professionnels ;
- ⇒ La mise en conformité du matériel.

.../suite

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT01-CSE



LES MEMBRES DU COMITE SOCIAL & ECONOMIQUE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL



Les représentants du Comité Social et Economique (CSE), doivent bénéficier d'une formation théorique et pratique en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail nécessaire à l'exercice de leurs missions

DURÉE

5 jours - 35 heures.

Renouvellement de mandat : 3 jours soit 21 heures pour les établissements de moins de 300 salariés.

PUBLIC

Toutes les personnes membres du CSE.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

4 ans.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles L. 2315-16 du Code du travail et suivants, L. 2315-40 et R2315-9 et suivants.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître le fonctionnement d'un CSE. Être capable de déceler et de mesurer les risques professionnels ainsi que d'analyser les conditions de travail. Connaître les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Participer activement à la prévention des risques professionnels.

CONTENU

8. L'évaluation des risques professionnels (décret N° 2001-1016 du 05/11/2001)

- ⇒ Identification et évaluation des dangers et des risques ;
- ⇒ Rédaction et mise à jour du document unique ;
- ⇒ Plan d'actions.

9. Le compte pénibilité transformé en « Compte Professionnel de Prévention »

- ⇒ Qu'est-ce qui change selon l'ordonnance n°2017-1389 du 22 septembre 2017 ?
- ⇒ Les obligations de l'employeur ;
- ⇒ Les six critères retenus au lieu de dix ;
- ⇒ Les activités en milieu hyperbare ;
- ⇒ Le travail de nuit ;
- ⇒ Le travail en équipes successives alternantes ;
- ⇒ Le travail répétitif ;
- ⇒ L'exposition aux températures extrêmes ;
- ⇒ Le bruit.

10. Le plan de prévention (décret N° 92-158 du 20/02/1992)

- ⇒ La présence d'entreprises extérieures au sein de l'établissement ;
- ⇒ Identifier les relations entre les entreprises utilisatrices et les entreprises extérieures ;
- ⇒ Réaliser un plan de prévention.

.../suite

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réformation : HSCT01-CSE



LES MEMBRES DU COMITE SOCIAL & ECONOMIQUE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL



Les représentants du Comité Social et Economique (CSE), doivent bénéficier d'une formation théorique et pratique en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail nécessaire à l'exercice de leurs missions

DURÉE

5 jours - 35 heures.

Renouvellement de mandat : 3 jours soit 21 heures pour les établissements de moins de 300 salariés.

PUBLIC

Toutes les personnes membres du CSE.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

4 ans.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles L. 2315-16 du Code du travail et suivants, L. 2315-40 et R2315-9 et suivants.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître le fonctionnement d'un CSE. Être capable de déceler et de mesurer les risques professionnels ainsi que d'analyser les conditions de travail. Connaître les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Participer activement à la prévention des risques professionnels.

CONTENU

11. Analyse des accidents de travail

- ⇒ La méthode de l'arbre des causes ;
- ⇒ L'établissement des faits et enquête ;
- ⇒ L'analyse des facteurs accidentels ;
- ⇒ La hiérarchisation ;
- ⇒ Les mesures préventives .

12. Les risques psychosociaux

- ⇒ De quoi parle-t-on ?
- ⇒ Les enjeux du risque psychosocial ;
- ⇒ Les grandes familles des RPS selon le rapport GOLLAC ;
- ⇒ Les niveaux de prévention des RPS.

Pratique :

- ⇒ Visite de site ;
- ⇒ Analyse des risques et acteur de la prévention ;
- ⇒ Analyse des situations de travail : méthodologie, cas interne entreprise ;
- ⇒ Méthodologies d'analyse des situations à risque : analyse d'un accident et élaboration de l'arbre des causes ;
- ⇒ Analyse d'une situation de travail en entreprise et élaboration d'hypothèses de travail : diagnostic, traitement des risques propres à l'activité, mise en place d'une stratégie de prévention ;
- ⇒ Méthodes rédactionnelles (compte-rendu d'inspection et d'enquête après accidents) ;
- ⇒ Etude d'ergonomie au poste de travail ;
- ⇒ Développement et perfectionnement des acquis.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT01-CSE



GESTES & POSTURES



Les maladies et les accidents lombalgiques sont au premier plan des nouvelles maladies professionnelles. Sensibiliser les personnes concernées permettra une meilleure compréhension du mécanisme invalidant de la lombalgie.

DURÉE

1 jour - 7 heures.

PUBLIC

Toute personne effectuant des opérations de manutention manuelles.

EFFECTIF MAXIMUM

8 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power Point, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

R 4541-8 du Code du Travail.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Apprendre les gestes et les postures à adopter pour permettre d'éviter les accidents lombalgiques aux postes de travail et lors des manutentions. Identifier les risques liés à l'activité physique, professionnelle et domestique. Aménager son espace de travail.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Accidents du travail de manutention l'entreprise ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Les risques liés aux manutentions manuelles ;
- ⇒ Processus menant à l'accident du travail et à la maladie professionnelle ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Le dos et son fonctionnement (anatomie du corps humain, biomécanique, pathologie) ;
- ⇒ Prise de conscience de la mobilité corporelle (exercices physiques) ;
- ⇒ Acquisition des principes de prévention lors de la manipulation de charges, préserver son dos au quotidien ;
- ⇒ Apprentissage du verrouillage lombaire, des postures invariantes ;
- ⇒ Principes d'économie d'effort, de sécurité physique ;
- ⇒ Comment réagir devant une douleur aiguë ?
- ⇒ Prévenir des accidents de manutention (postures et gestes appropriés) ;
- ⇒ Sport et activité physique : les erreurs à ne pas commettre.

Pratique :

- ⇒ Etude d'un poste de travail et mise en situation ;
- ⇒ Éducation gestuelle : les bons gestes et les bonnes postures à avoir ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- ⇒ Examen pratique final.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réformation : HSCT02-GEP



LE DOCUMENT UNIQUE



Acquérir les compétences afin de pouvoir effectuer l'évaluation des risques professionnels au sein de son établissement et de la retranscrire dans le document unique.

DURÉE

1 jour - 7 heures.

PUBLIC

Toute personne intervenant dans l'évaluation des risques professionnels.

EFFECTIF MAXIMUM

8 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power Point, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Loi 91-1414 du 31 décembre 1991.

Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Évaluer les risques existant dans les entreprises.

Savoir les identifier et les transcrire dans un document.

Savoir élaborer un plan d'action.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Le cadre légal : obligations du chef d'entreprise, droits et obligations des salariés ;
- ⇒ Les principes généraux de prévention ;
- ⇒ La démarche d'évaluation :
 - Identifier les postes concernés par la pénibilité,
 - Identifier les dangers,
 - Hiérarchiser les risques.
- ⇒ Les risques psychosociaux ;
- ⇒ Savoir transcrire l'évaluation des risques dans le document unique :
 - Rédiger,
 - Organiser,
 - Suivre.
- ⇒ Mise en place du plan d'action :
 - Agir,
 - Décider,
 - Suivre,
 - Manager les risques,
 - Actions correctives, préventives.
- ⇒ Suivi du plan d'action ;
- ⇒ Mise à jour du Document Unique.

Pratique :

- ⇒ Exercice pratique et mise en situation ;
- ⇒ Accompagnement au sein de votre établissement (optionnel).

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT03-DUN



SENSIBILISATION AU RISQUE CHIMIQUE



Les règles de prévention du risque chimique visent toutes les activités professionnelles où les travailleurs sont exposés ou susceptibles d'être exposés à des produits chimiques dangereux. Elles sont d'autant plus strictes que les effets sur la santé et la sécurité de ces produits sont importants. Elles figurent dans le Code du travail.

DURÉE

1 jour - 7 heures.

Optionnel : 1 jour d'accompagnement au sein de votre établissement.

PUBLIC

Toute personne travaillant avec des produits chimiques ou travaillant dans un environnement contenant des produits chimiques.

EFFECTIF MAXIMUM

10 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power Point, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Décret n° 2001-97 du 1er février 2001.

Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003.

Circulaire DRT n° 12 du 24 mai 2006.

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Savoir évaluer le risque chimique.

Identifier et mettre en œuvre les actions de prévention pour réduire le risque chimique dans l'entreprise.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Les obligations réglementaires liées aux risques chimiques ;
- ⇒ Les notions de danger et de risque, mesures de sécurité et premiers secours ;
- ⇒ Les responsabilités et rôles de chacun ;
- ⇒ Les règles de gestion des risques ;
- ⇒ Accidentologie, les maladies professionnelles ;
- ⇒ Le risque chimique :
 - Notion fondamentale,
 - Identifier les dangers,
 - Connaître les propriétés physico chimique des produits (étiquetage, fiche de données de sécurité, notice d'utilisation...),
- ⇒ Les risques principaux des matières considérées comme dangereuses pour l'homme ;
- ⇒ Identification des produits ou matières dangereuses à risques pour la santé ;
- ⇒ La signalisation des produits et leur incompatibilité (réactions chimiques dangereuses) ;
- ⇒ Savoir lire une « fiche de données sécurité », les phrases de risques, S et R ;
- ⇒ Les voies de pénétration ;
- ⇒ Les 9 principes de prévention ;
- ⇒ Les principes de ventilation ;
- ⇒ Les différents types d'équipements de protection individuelle ;
- ⇒ Le stockage des produits.

Pratique :

- ⇒ Exercices pratiques et méthodologie (évaluation du risque chimique) ;
- ⇒ Accompagnement au sein de votre établissement (optionnel).

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT04-RCH



MISE EN PLACE D'UN PLAN DE PRÉVENTION



Un plan de prévention écrit doit être mis en place avant le commencement des travaux par une entreprise extérieure dès lors que la durée des travaux est au moins de 400 heures sur 12 mois ou bien si les travaux figurent sur la liste des travaux dangereux fixé par l'arrêté du 19 mars 1993. art. R4512-7 du Code du travail.

DURÉE

1 jour - 7 heures.

PUBLIC

Responsable sécurité, responsable maintenance, chef de secteur, responsable des moyens généraux.

EFFECTIF MAXIMUM

10 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power Point, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Art. R 4512 à R4515 du code du travail
Décret 92/158 du 20/02/1992 et de l'arrêté du 19/03/1993.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Savoir élaborer, concevoir et mettre en œuvre un plan de prévention dans le cadre des interventions et travaux effectués sur un site industriel et/ou une institution classée (ICPE).

Organiser, pour une entreprise extérieure, la sécurité du chantier en fonction de la sécurité de l'entreprise utilisatrice.

CONTENU

- ⇒ Les dispositions réglementaires du plan de prévention ;
- ⇒ La responsabilité civile de l'entreprise extérieure et de l'entreprise utilisatrice ;
- ⇒ Mise en place du plan de prévention ;
- ⇒ L'évaluation des risques par l'analyse de l'interaction des risques entre l'entreprise extérieure et de l'entreprise utilisatrice (document unique) ;
- ⇒ Le rôle des différents interlocuteurs internes et externes ;
- ⇒ La communication et la signalisation ;
- ⇒ Analyse et mise en pratique à partir d'un document interne ou externe ;
- ⇒ Lien entre le plan de prévention et le document unique ;
- ⇒ Élaboration du plan de prévention.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT05-MPP



MISE EN PLACE D'UN PROTOCOLE DE CHARGEMENT / DECHARGEMENT



Les opérations de chargement et de déchargement ainsi définies doivent faire l'objet d'un document écrit au préalable, dit "protocole de sécurité", remplaçant le plan de prévention.

DURÉE

1 jour - 7 heures.

PUBLIC

Chef d'entreprise, responsable logistique, magasinier, bureau d'étude logistique, responsable technique...

EFFECTIF MAXIMUM

10 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power Point, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Art. R4515-1 du Code du travail.

Loi du 31/12/1991.

Arrêté du 26 avril 1996.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Analyser et prévenir les risques liés aux opérations de chargement/déchargement. Effectuer en toute sécurité les opérations de chargement/déchargement.

Mettre en place un protocole de sécurité.

CONTENU

- ⇒ Les dispositions réglementaires du plan de prévention ;
- ⇒ La responsabilité civile de l'entreprise extérieure et de l'entreprise utilisatrice ;
- ⇒ L'évaluation des risques au travers de l'interaction des risques entre l'entreprise extérieure et de l'entreprise utilisatrice (document unique) ;
- ⇒ Le rôle des différents interlocuteurs internes et externes ;
- ⇒ La communication et la signalisation ;
- ⇒ Analyse et mise en pratique à partir d'un document interne ou externe ;
- ⇒ Lien entre le plan de prévention et le document unique.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT06-MPC



SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER



Connaître les consignes et manœuvres pour préparer la signalisation temporaire et le balisage de chantier fixe et/ou mobile sur la voie publique. Connaître les obligations et les risques engendrés par l'occupation du domaine public lors de travaux.

Savoir préparer et optimiser les chantiers.

DURÉE

1 jour - 7 heures.

Optionnel : 1 jour d'accompagnement au sein de votre établissement.

PUBLIC

Chefs d'équipe, ouvriers, chefs de chantier ... effectuant des interventions sur chantier et ayant à mettre en œuvre la signalisation temporaire.

EFFECTIF MAXIMUM

8 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power Point, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Code de la route.

Code du travail.

Instruction ministérielle.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître les consignes et manœuvres pour préparer la signalisation temporaire et le balisage de chantier fixe et/ou mobile sur la voie publique. Connaître les obligations et les risques engendrés par l'occupation du domaine public lors de travaux.

Savoir préparer et optimiser les chantiers.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les partenaires de la prévention et leur rôle ;
- ⇒ Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Réglementation relative à la signalisation temporaires ;
- ⇒ La signalisation des personnes ;
- ⇒ Les principes de signalisation ;
- ⇒ Les arrêtés permanents et spécifiques ;
- ⇒ Catégories des dispositifs de signalisation ;
- ⇒ Préparation et mise en place de la signalisation ;
- ⇒ La signalisation des véhicules ;
- ⇒ Les Chantiers fixes et mobiles ;
- ⇒ La signalisation de nuit ;
- ⇒ Déviation de la circulation ;
- ⇒ Les EPI ;
- ⇒ Les gestes de manœuvre ;
- ⇒ Les signaux sonores
- ⇒ La sécurité des usagers.

Pratique : (optionnel)

- ⇒ Exercices pratiques et mise en situation,
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises,
- ⇒ Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur,
- ⇒ Examen pratique final.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT07-STC



LES OPÉRATEURS, L'ENCADREMENT ET LA SÉCURITÉ



Cette formation insiste sur l'intérêt de travailler « en mettant en application les règles de sécurité existantes dans l'entreprise et celles imposées par le code du travail ».

DURÉE

1 jour - 7 heures.

PUBLIC

Toute personne volontaire de l'entreprise.

EFFECTIF MAXIMUM

8 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power Point, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Art. R 4141-1 à R 4141-5 du Code du travail.

Art. R 4224-15 du Code du Travail.

Circulaire n° 289 du 1er juin 1962.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Comprendre les enjeux de la sécurité. Savoir identifier et analyser les risques rencontrés dans l'entreprise.

Appréhender les nouvelles responsabilités en matière de sécurité.

Rappeler les règles de sécurité en matière d'EPI.

CONTENU

- ⇒ Le cadre légal : obligations du chef d'entreprise, droits et obligations des salariés ;
- ⇒ Les accidents du travail ;
- ⇒ Les maladies professionnelles ;
- ⇒ La responsabilité civile et pénale en matière d'accident du travail ;
- ⇒ Les accidents du travail ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Intérêt de la prévention et sa signification ;
- ⇒ Les règles de sécurité présentes et à venir ;
- ⇒ Les documents internes liés à la sécurité ;
- ⇒ La communication Sécurité (les messages) ;
- ⇒ Les risques particuliers liés à l'activité ;
- ⇒ L'analyse de risque au poste de travail ;
- ⇒ Les outils de la prévention ;
 - Compte-rendu d'accident du travail,
 - L'arbre des causes,
 - Les fiches de poste,
 - Les fiches de sécurité...
- ⇒ Les EPI
- ⇒ Contrôle du comportement face à une situation.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT08-OPE



SENSIBILISATION SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL LUDIQUE



Cette formation permet de sensibiliser le personnel sur les thématiques de la santé et de la sécurité au travail par le jeu.

DURÉE

1/2 journée / groupe - 3,5 heures.

PUBLIC

Toute personne qui souhaite se former à la Santé et Sécurité au Travail

EFFECTIF MAXIMUM

8 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, Matériels pour l'animation des activités.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article L4121-1 du code du travail

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Sensibiliser les participants à la Santé et la Sécurité au Travail par le jeu. Promouvoir la prévention des risques professionnels au sein de votre établissement tout en fédérant vos équipes.

Faciliter la compréhension, les échanges et la remontée des informations en matière de prévention.

CONTENU

Chaque animation sera personnalisée en fonction des situations de travail à risques susceptibles d'être rencontrées au sein de votre établissement.

1) JEU N°1 : SECU'QUIZ

⇒ Description : Equipes de 3 joueurs réunies autour d'un buzzer. L'équipe qui remporte le plus de points gagne le challenge,

⇒ Matériel : 1 buzzer par équipe, jetons score,

⇒ Durée : 45 minutes.

2) JEU N°2 : SECU'VALUE

⇒ Description : L'animateur choisit un thème pouvant faire débat, les participants doivent prendre position dans une zone « d'accord », « pas d'accord », « ne sais pas ». Les groupes échangent sur leurs points de vue et les personnes peuvent changer des zones. Une fois la discussion stabilisée, l'animateur lance une nouvelle thématique,

⇒ Matériel : Marqueurs de zones, ordinateur, vidéoprojecteur,

⇒ Durée : 45 minutes.

3) JEU N°3 : SECU'SOLUCE

⇒ Description : L'animateur décrit un scénario. Chaque stagiaire propose une solution en l'écrivant sur une planchette de bois. A tour de rôle et après validation du groupe, les stagiaires vont poser leurs planchettes afin de construire une « tour de solutions »,

⇒ Matériel : Planchettes de bois, Marqueurs,

⇒ Durée : 30 minutes.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT09-LUD

INCENDIE





ÉQUIPIER PREMIÈRE INTERVENTION - MANIPULATION EXTINCTEURS

En cas de départ de feu, il est nécessaire d'agir le plus rapidement possible afin de limiter les conséquences.

DURÉE

2 à 4 heures / groupe.

PUBLIC

L'ensemble du personnel sans restriction de fonction.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants / groupe.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

12 mois

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, générateur de flamme, extincteurs, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article L4741-2 du Code du travail.
Article R4227-28 du Code du travail.
Article R4227-33 du Code du travail.
Article R4227-37 du Code du travail.
Article R4227-39 du Code du travail.

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Les causes les plus fréquentes d'incendie ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Le triangle du feu ;
- ⇒ La combustion ;
- ⇒ Les conséquences de l'incendie ;
- ⇒ Prévenir le risque d'incendie ;
- ⇒ Les grands principes d'extinction d'un feu ;
- ⇒ Les extincteurs ;
- ⇒ La signalisation.

Pratique :

- ⇒ Exercice pratique et mise en situation ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- ⇒ Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur ;
- ⇒ Examen pratique.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : INCE01-IEM



ÉQUIPIER PREMIÈRE INTERVENTION - MANIPULATION EXTINCTEURS / ÉVACUATION

En cas de départ de feu, il est nécessaire d'agir le plus rapidement possible afin de limiter les conséquences.

DURÉE

1 jour - 7 heures.

PUBLIC

L'ensemble du personnel sans restriction de fonction.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

12 mois

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, générateur de flamme, extincteurs, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Règle R6 APSAD (Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances),
Art. L4141-2 du Code du travail,
Articles R4227-28, R4227-33, R4227-37 R4227-39 du Code du travail.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Etre capable d'utiliser les moyens de première intervention pour faire face à un début d'incendie. Avoir les bons réflexes et comportements face au risque incendie. Organiser l'évacuation en fonction des consignes incendie propre à l'établissement.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Les causes les plus fréquentes d'incendie ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Le triangle du feu ;
- ⇒ La combustion ;
- ⇒ Les conséquences de l'incendie ;
- ⇒ Prévenir le risque d'incendie ;
- ⇒ Les grands principes d'extinction d'un feu ;
- ⇒ Les extincteurs ;
- ⇒ La signalisation ;
- ⇒ La détection, la prévention incendie, l'évacuation, le rôle de chacun ;
- ⇒ Les points de rassemblement ;
- ⇒ Les équipiers d'évacuation (guide, serre file, chargé ou responsable d'évacuation) ;
- ⇒ Les fumées et leurs conséquences ;
- ⇒ Préparation de l'évacuation avec les responsables pour exercice futur ;
- ⇒ Aide des équipiers d'évacuation et serre file ;
- ⇒ Proposition pour l'amélioration de la procédure.

Pratique :

- ⇒ Exercice pratique et mise en situation ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- ⇒ Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur ;
- ⇒ Examen pratique.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : INCE02-EPI



ÉQUIPIER SECONDE INTERVENTION -

En cas de départ de feu, il est nécessaire d'agir le plus rapidement possible afin de limiter les conséquences.

DURÉE

2 jours - 14 heures.

PUBLIC

L'ensemble du personnel sans restriction de fonction.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EFFECTIF MAXIMUM

10 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

12 mois

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, générateur de flamme, extincteurs, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Règle R6 APSAD (Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances),
Art. L4141-2 du Code du travail,
Articles R4227-28, R4227-33, R4227-37 R4227-39 du Code du travail.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Assurer, organiser et coordonner l'évacuation. Être capable d'utiliser les moyens de seconde intervention pour compléter l'action des EPI. Avoir une connaissance approfondie du risque incendie et de ses dangers.

Veiller à la sécurité des personnes.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Les causes les plus fréquentes d'incendie ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Le triangle du feu ;
- ⇒ La combustion ;
- ⇒ Les conséquences de l'incendie ;
- ⇒ Prévenir le risque d'incendie ;
- ⇒ Les grands principes d'extinction d'un feu ;
- ⇒ Les extincteurs ;
- ⇒ La signalisation ;
- ⇒ La détection, la prévention incendie, l'évacuation, le rôle de chacun ;
- ⇒ Les points de rassemblement ;
- ⇒ Les équipiers d'évacuation (guide, serre file, chargé ou responsable d'évacuation) ;
- ⇒ Les fumées et leurs conséquences ;
- ⇒ Préparation de l'évacuation avec les responsables pour exercice futur ;
- ⇒ Aides des équipiers d'évacuation et serre file ;
- ⇒ Proposition pour l'amélioration de la procédure ;
- ⇒ Les moyens de secondes intervention.

Pratique :

- ⇒ Exercice pratique et mise en situation ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- ⇒ Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur ;
- ⇒ Examen pratique.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : INCE03-ESI



AGENT DE SÉCURITÉ INCENDIE NIVEAU 1

SSIAP 1

Acquérir les compétences nécessaires aux missions de prévention et d'intervention d'un agent de sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).
FORVALYS est agréé pour les formations SSIAP 1 - SSIAP 2 - SSIAP 3

DURÉE

Initial : 77 heures (Examen Inclus)
Remise à niveau : 3 jours
Recyclage : 2 jours

PUBLIC

Postulant aux fonctions d'agent de sécurité incendie en ERP ou IGH.

PRÉ-REQUIS

Attestation SST ou PSC1, H0/B0 (habilitation personnel non électricien),
Aptitude médicale. Capacité à rédiger une main courante.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants en formation initiale
15 participants en recyclage et remise à niveau

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

3 ans.

VALIDATION DES ACQUIS

Diplôme SSIAP1.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, générateur de flamme, extincteurs, quizz box, visites sur sites, livret.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 25 juin 1980 modifié.
Arrêté du 2 mai 2005.

AGREMENT PRÉFECTORAL

Formation diplômante SSIAP.

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Être capable de maîtriser les risques particuliers, les dispositions réglementaires et les mesures de prévention afin de limiter les risques d'incendie dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Immeubles de Grande Hauteur (IGH).

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Théorie du feu, propagation, phases de l'incendie ;
- ⇒ Comportement au feu des matériaux ;
- ⇒ Réglementation des ERP et IGH : classement, principes fondamentaux de sécurité, implantation, isolement, évacuation, désenfumage, éclairage, MS ;
- ⇒ Installations techniques : électricité, ascenseurs, nacelles, etc. IFEA (eau et gaz), colonnes sèches et humides, SSI ;
- ⇒ Rôle et missions de l'agent de sécurité : le service/poste/documents de sécurité, les rondes et surveillance des travaux, l'accueil des secours, la sensibilisation des occupants ;
- ⇒ Concrétisation des acquis : méthodes d'extinction d'un feu, mise en situation d'intervention,

Pratique :

- ⇒ Visites applicatives d'ERP et d'IGH ;
- ⇒ Applications pratiques : connaissance du PCS/réagir à l'alerte/application des consignes/communication/secours extérieurs/entretien et vérification des équipements techniques.

Examen :

- ⇒ Jury présidé par le Directeur Départemental des Services d'Incendie Secours (DD SIS) ou son représentant et d'un chef de service de sécurité incendie.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : INCE04-SP1



CHEF D'ÉQUIPE DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE NIVEAU 2 SSIAP 2

Acquérir les compétences nécessaires aux missions de prévention et d'intervention d'un agent de sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).
FORVALYS est agréé pour les formations SSIAP 1 - SSIAP 2 - SSIAP 3

DURÉE

Initial : 77 heures (Examen Inclus)
Remise à niveau : 3 jours
Recyclage : 2 jours

PUBLIC

Postulant aux fonctions d'agent de sécurité incendie en ERP ou IGH.

PRÉ-REQUIS

Attestation SST ou PSC1, H0/B0 (habilitation personnel non électricien).
Aptitude médicale, capacité à rédiger une main courante, 1 an d'exercice SSIAP1.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants en formation initiale
15 participants en recyclage et remise à niveau

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

3 ans.

VALIDATION DES ACQUIS

Diplôme SSIAP2.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, générateur de flamme, extincteurs, quizz box, visites sur sites, livret.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 25 juin 1980 modifié.
Arrêté du 2 mai 2005.

AGREMENT PRÉFECTORAL

Formation diplômante SSIAP.

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Être capable de maîtriser les risques particuliers, les dispositions réglementaires et les mesures de prévention afin de limiter les risques d'incendie dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Immeubles de Grande Hauteur (IGH).

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Rôle et mission du chef d'équipe ;
- ⇒ Gestion, management d'une équipe de sécurité ;
- ⇒ Application des consignes de sécurité, gestion des incidents techniques ;
- ⇒ Manipulation du SSI : système de détection d'incendie, système de mise en sécurité incendie ;
- ⇒ Hygiène et sécurité au travail en matière de sécurité incendie ;
- ⇒ Chef de poste en situation de crise, exercices de mise en situation ;
- ⇒ Information de la hiérarchie ;
- ⇒ Gestion du PCS ;
- ⇒ Conseils techniques aux secours,

Pratique :

- ⇒ Visites applicatives d'ERP et d'IGH ;
- ⇒ Applications pratiques : gestion du PCS/conseils techniques aux secours/visites applicatives.

Examen :

- ⇒ Jury présidé par le Directeur Départemental des Services d'Incendie Secours (DDSI) ou son représentant et d'un chef de service de sécurité incendie.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : INCE05-SP2



CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE NIVEAU 3 SSIAP 3

Acquérir les compétences nécessaires aux missions de prévention et d'intervention d'un agent de sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).
FORVALYS est agréé pour les formations SSIAP 1 - SSIAP 2 - SSIAP 3

DURÉE

Initial : 31 jours (216 heures) + examen
Remise à niveau : 5 jours
Recyclage : 3 jours

PUBLIC

Postulant aux fonctions d'agent de sécurité incendie en ERP ou IGH.

PRÉ-REQUIS

Etre titulaire du Bac, ou diplôme de niveau 4 de la qualification SSIAP 2 ou ERP2/IGH2.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants en formation initiale
15 participants en recyclage et remise à niveau

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

3 ans.

VALIDATION DES ACQUIS

Diplôme SSIAP3.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, générateur de flamme, extincteurs, quizz box, visites sur sites, livret.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 25 juin 1980 modifié.
Arrêté du 2 mai 2005.

AGREMENT PRÉFECTORAL

Formation diplômante SSIAP.

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Être capable de maîtriser les risques particuliers, les dispositions réglementaires et les mesures de prévention afin de limiter les risques d'incendie dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Immeubles de Grande Hauteur (IGH). Gérer un SSI.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Rôle et mission du chef d'équipe ;
- ⇒ Gestion, management d'une équipe de sécurité ;
- ⇒ Application des consignes de sécurité, gestion des incidents techniques ;
- ⇒ Manipulation du SSI : système de détection d'incendie, système de mise en sécurité incendie ;
- ⇒ Hygiène et sécurité au travail en matière de sécurité incendie ;
- ⇒ Chef de poste en situation de crise, exercices de mise en situation ;
- ⇒ Gestion des risques ;
- ⇒ Conseils techniques aux secours ;
- ⇒ Conseil au chef d'établissement ;
- ⇒ Correspondant des commissions de sécurité ;
- ⇒ Le budget du service de sécurité.

Pratique :

- ⇒ Visites applicatives d'ERP et d'IGH ;
- ⇒ Applications pratiques : Gestion du PCS/conseils techniques aux secours/visites applicatives.

Examen :

- ⇒ Jury présidé par le Directeur Départemental des Services d'Incendie Secours (DD SIS) ou son représentant et d'un chef de service de sécurité incendie.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : INCE06-SP3

TRAVAUX EN HAUTEUR





SENSIBILISATION TRAVAIL EN HAUTEUR PORT DU HARNAIS DE SÉCURITÉ

> Ce module de formation s'adresse aux personnes souhaitant être sensibilisées aux risques liés au travail en hauteur

DURÉE

1 jour

PUBLIC

Toute personne étant amenée à exercer des opérations de travail en hauteur.

PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale reconnue par le service de santé au travail pour ce type d'activité.

EFFECTIF MAXIMUM

8 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, équipement spécifique (formateur), livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4323-58 à R4323-68 du code du travail.
Article L4121-1 du code du travail.
Décret n°2004-924 du 1er septembre 2004.

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Être sensibilisé aux risques liés au travail en hauteur.

Acquérir des connaissances relatives à la sécurité dans le travail en hauteur.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Tous responsable : la chaîne des responsabilités ;
- ⇒ Les obligations, responsabilités et droits du salariés ;
- ⇒ Les risques liés au travail en hauteur ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Protection contre les risques de chute de hauteur ;
- ⇒ Les moyens d'accès et postes de travail avec protection collective ;
- ⇒ Les postes de travail en hauteur avec utilisation d'EPI spécifiques.

Pratique :

- ⇒ Port du harnais de sécurité ;
- ⇒ Mise en situation en extérieur sur des cas simples et sans suspension : sécurisation d'une échelle, mise en place d'une ligne de vie, techniques de nœuds, ...

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HAUT01-STH



TRAVAIL EN HAUTEUR

LE MATÉRIEL – LES TECHNIQUES



Ce module de formation s'adresse aux personnes utilisant pour leur travail les techniques propres au travail en hauteur en fonction des spécificités liées à leur activité.

DURÉE

Variable selon le ou les types d'interventions.
Nous consulter

PUBLIC

Toute personne étant amenée à exercer des opérations de travail en hauteur.

PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale reconnue par le service de santé au travail pour ce type d'activité.

EFFECTIF MAXIMUM

8 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, équipement spécifique (formateur), livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4323-58 à R4323-68 du code du travail.
Article L4121-1 du code du travail.
Décret n°2004-924 du 1er septembre 2004.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Acquérir ou renforcer les connaissances relatives à la sécurité dans le travail en hauteur en fonction des tâches, des configurations des sites ou activités.
Rechercher l'adéquation sécurité/travail quotidien par une réflexion approfondie avec les participants.

Proposer des actions d'amélioration.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Tous responsable : la chaîne des responsabilités ;
- ⇒ Les obligations, responsabilités et droits du salariés ;
- ⇒ Les risques liés au travail en hauteur ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Protection contre les risques de chute de hauteur ;
- ⇒ Les moyens d'accès et postes de travail avec protection collective ;
- ⇒ Les postes de travail en hauteur avec utilisation d'EPI spécifiques.

Pratique :

- ⇒ Mise en situation des salariés dans leur environnement de travail ;
- ⇒ Recueil et analyse des données ;
- ⇒ Analyse des points de dysfonctionnement relatifs à la sécurité ;
- ⇒ Recherche de solutions intégrant la sécurité au quotidien ;
- ⇒ Propositions d'actions à mettre en œuvre pour améliorer les conditions de sécurité sur les chantiers.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HAUT02-TEC



MONTAGE, DÉMONTAGE ET UTILISATION EN SÉCURITÉ DES ÉCHAFAUDAGES

> Ce module de formation s'adresse aux personnes utilisant pour leur travail les techniques propres au montage, démontage et à l'utilisation d'échafaudage fixe ou mobile.

DURÉE

Variable selon le ou les types d'interventions.
Nous consulter

PUBLIC

Toute personne étant amenée à exercer des opérations de travail en hauteur.

PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale reconnue par le service de santé au travail pour ce type d'activité.

EFFECTIF MAXIMUM

8 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, équipement spécifique (formateur), livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R4323-69 du code du travail.
Décret n°2004-924 du 1er septembre 2004.
Recommandation R408 de la CNAM.

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître la réglementation relative aux échafaudages.

Connaître les règles de prévention spécifiques à ce type de matériel et savoir les appliquer sur le chantier.

Être capable de monter, démonter et utiliser en toute sécurité les échafaudages.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Tous responsable : la chaîne des responsabilités ;
- ⇒ Les obligations, responsabilités et droit du salariés ;
- ⇒ Les risques liés à l'utilisation des échafaudages ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Les différents types d'échafaudages ;
- ⇒ Les échafaudages de pied, les échafaudages fixes ;
- ⇒ Les règles d'utilisation des échafaudages de pied ;
- ⇒ Les échafaudages préfabriqués roulants ;
- ⇒ La réception des échafaudages ;
- ⇒ Les vérifications des échafaudages ;
- ⇒ Les EPI des monteurs d'échafaudages.

Pratique :

- ⇒ Mise en situation des salariés dans leur environnement de travail ;
- ⇒ Recueil et analyse des données ;
- ⇒ Analyse des points de dysfonctionnement relatifs à la sécurité ;
- ⇒ Recherche de solutions intégrant la sécurité au quotidien ;
- ⇒ Propositions d'actions à mettre en œuvre pour améliorer les conditions de sécurité sur les chantiers.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HAUT03-ECH

AIPR





AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RÉSEAUX : AIPR OPERATEUR

> Cette formation permet de sensibiliser le personnel qui réalise des interventions à proximité des réseaux

DURÉE

1 jour - 7 heures.

PUBLIC

Salarié ou agent intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engins, soit dans le cadre de travaux urgents.

EFFECTIF MAXIMUM

10 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

5 ans.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de compétence.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, tablettes, livret de formation.

RÉFÉRENCES

Arrêté du 22 Décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux. S'entraîner sur les questions issues du QCM de contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux.

CONTENU

1) Contexte et réglementation

- ⇒ Pourquoi l'AIPR, le contexte réglementaire ;
- ⇒ Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives ;
- ⇒ La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables ;
- ⇒ Les principaux documents ;
- ⇒ Terminologie employée dans la réglementation anti-endommagement.

2) La mise en œuvre du chantier

- ⇒ Les documents nécessaires sur un chantier ;
- ⇒ Les piquetages et marquages au sol ;
- ⇒ Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux ;
- ⇒ Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier ;
- ⇒ Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

3) Savoir préparer son intervention

- ⇒ Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques ;
- ⇒ Savoir les localiser selon leurs classes ;
- ⇒ Repérer les réseaux sur plan.

4) Travailler à proximité des réseaux

- ⇒ Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité ;
- ⇒ Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux ;
- ⇒ Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux ;
- ⇒ Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

5) Validation des acquis

- ⇒ Réalisation du test final.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : AIPR01-OPE



AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RÉSEAUX : AIPR ENCADRANT

> Cette formation permet de sensibiliser le personnel qui réalise des interventions à proximité des réseaux

DURÉE

1 jour - 7 heures.

PUBLIC

Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux)

EFFECTIF MAXIMUM

10 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

5 ans.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de compétence.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, tablettes, livret de formation.

RÉFÉRENCES

Arrêté du 22 Décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux. S'entraîner sur les questions issues du QCM de contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux.

CONTENU

1) Contexte et réglementation

- ⇒ Les enjeux de la réglementation anti-endommagement de réseaux
- ⇒ Les obligations des différents acteurs
- ⇒ Les procédures mises en place (DT suivie par DICT; DT-DICT conjointe, ATU)
- ⇒ Les règles spécifiques de prévention selon les types de travaux
- ⇒ La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables

2) La mise en œuvre du chantier

- ⇒ Les documents nécessaires sur un chantier
- ⇒ Les piquetages et marquages au sol
- ⇒ Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- ⇒ Le guide technique : présentation et mode d'emploi
- ⇒ Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

3) Savoir préparer son intervention

- ⇒ Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- ⇒ Les différentes classes de plan
- ⇒ Lectures de plan et nomenclature des réseaux
- ⇒ Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux
- ⇒ Règles de sécurité lors des travaux à proximité des réseaux

4) Travailler à proximité des réseaux

- ⇒ Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité
- ⇒ L'apport éventuel des exploitants
- ⇒ Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- ⇒ Les méthodes et moyens à employer selon les risques anticipés. Les conditions de recours à l'arrêt de chantier

5) En cas d'anomalies

- ⇒ Mesures à respecter en cas d'accident
- ⇒ La règle des 4A
- ⇒ Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

6) Validation des acquis

Réalisation du test final

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : AIPR02-ENC



AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RÉSEAUX : AIPR CONCEPTEUR

> Cette formation permet de sensibiliser le personnel qui réalise des interventions à proximité des réseaux

DURÉE

1 jour - 7 heures.

PUBLIC

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux

EFFECTIF MAXIMUM

10 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

5 ans.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de compétence.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, tablettes, livret de formation.

RÉFÉRENCES

Arrêté du 22 Décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux. S'entraîner sur les questions issues du QCM de contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux.

CONTENU

1) Procédures pour le responsable de projet

- ⇒ Formulaire DT : Guichet Unique et projet
- ⇒ Analyse des réponses, réalisation et investigations complémentaires (IC) et la détection des réseaux.
- ⇒ Clause dans les marchés et DCE
- ⇒ Marquage et piquetage
- ⇒ Compétences des personnels
- ⇒ Entraînement au QCM

2) Procédures exécutantes avant les chantiers

- ⇒ Formulaire DICT
- ⇒ Analyse des réponses du DCE et du marché
- ⇒ Compétences des personnels
- ⇒ Application du guide technique
- ⇒ Lecture des indices et affleurants
- ⇒ Travaux sans tranchée
- ⇒ Entraînement au QCM

3) Procédures et actions à réaliser en cours de chantier

- ⇒ Constat d'arrêt ou de sursis
- ⇒ Constat de dommage
- ⇒ Opérations sur chantiers
- ⇒ Entraînement au QCM

4) Validation des acquis

- ⇒ Réalisation du test final.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : AIPR03-CON

ANIMATEUR DE FORMATION





ANIMATEUR DE FORMATION HABILITATION ÉLECTRIQUE

Formez un animateur de formation en interne vous permet d'optimiser la gestion en temps réel des habilitations électriques de vos salariés (formation initiale et recyclage).

DURÉE

4 jours - 28 heures.

- 1 jour (pédagogie et techniques de communication) ;
- 2 jours de formation habilitation électrique ;
- 1 jour de mise en pratique/évaluation.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Toute personne de l'entreprise dont le rôle sera d'animer des formations habilitation électriques dans son établissement.

EFFECTIF MAXIMUM

6 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation et certificat de compétence.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, pack animateur (clé USB, supports techniques...).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Décret n° 88-1056 du 14 novembre 1988

Norme NF C 18-510

L4121-1 du Code du travail.

Décret 2010-1118 du 22/09/2010

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Acquisition de la pédagogie, du savoir faire et du programme de formation, afin de dispenser en interne une formation habilitation électrique.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ La pédagogie et les techniques de communication ;
- ⇒ Le rôle de l'animateur, fonctionnement du groupe, pédagogie des adultes, définition des objectifs ;
- ⇒ Organisation d'une formation et construction du programme ;
- ⇒ Sensibilisation aux accidents ;
- ⇒ Rappel : l'énergie, les générateurs et les circuits électriques ;
- ⇒ Le risque électrique : les types de contact, les dommages sur le corps humain et sur les installations et équipements ;
- ⇒ La norme NFC 18-510 et la prévention des risques électriques ;
- ⇒ L'habilitation selon la norme NF C 18-510 : définitions et responsabilités des opérateurs ;
- ⇒ Les travaux hors tension : la consignation et le rôle de chacun ;
- ⇒ Les travaux au voisinage d'installations sous tension ;
- ⇒ Les interventions ;
- ⇒ Les appareils de commande et de protection ;
- ⇒ Les appareils de mesure et de contrôle, les outils et équipements de protection ;
- ⇒ Moyens de prévention, secours.

Pratique :

- ⇒ Exercices pratiques et mise en situation ;
- ⇒ Examen pratique final.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : ANIM01-AFH



ANIMATEUR DE FORMATION PONT ROULANT

Former un animateur de formation en interne vous permet d'optimiser la gestion en temps réel des autorisations de conduite de vos salariés (formation initiale et recyclage).

DURÉE

3 jours - 21 heures.
1 jour (pédagogie et techniques de communication),
1 jour de formation ponts roulants,
1 jour de mise en pratique/évaluation.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Toute personne de l'entreprise dont le rôle sera d'animer des formations sécurité dans son établissement.

EFFECTIF MAXIMUM

6 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation et certificat de compétence.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, pack animateur (clé USB, supports techniques...).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

L 4121-1 du Code du travail.
L 4141-1 du Code du travail.
R4323-55 du code du travail.
Recommandations 484 de la CNAM

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Acquisition de la pédagogie, du savoir faire et du programme de formation, afin de dispenser en interne une formation ponts roulants.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ La pédagogie et les techniques de communication ;
- ⇒ Le rôle de l'animateur fonctionnement du groupe, pédagogie des adultes, définition des objectifs ;
- ⇒ Organisation d'une formation et construction du programme ;
- ⇒ Sensibilisation aux accidents, responsabilité des utilisateurs ;
- ⇒ La réglementation ;
- ⇒ Les risques liés à la conduite à l'utilisation et à l'ellingage ;
- ⇒ Les accessoires et leurs règles d'utilisation ;
- ⇒ La technologie des appareils et les capacités de levage, manutention des charges ;
- ⇒ Les règles d'utilisation, les vérifications, la technologie des appareils ;
- ⇒ Les consignes de sécurité.

Pratique :

- ⇒ Exercice pratique et mise en situation ;
- ⇒ Examen pratique final.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : ANIM02-AFP



ANIMATEUR DE FORMATION CHARIOT ÉLEVATEUR

Former un animateur de formation en interne vous permet d'optimiser la gestion en temps réel des autorisations de conduite de vos salariés (formation initiale et recyclage).

DURÉE

- 4 jours - 28 heures.
- 1 jour (pédagogie et techniques de communication) ;
- 2 jours de formation chariots élévateurs ;
- 1 jour de mise en pratique/évaluation.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Toute personne de l'entreprise dont le rôle sera d'animer des formations chariots élévateurs dans son établissement.

EFFECTIF MAXIMUM

6 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation et certificat de compétence.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, pack animateur (clé USB, supports techniques...).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article L4141-1 du Code du travail.
Article R4323-55 du Code du travail.
Recommandation 489 de la CNAM.
Arrêté du 2 décembre 1988.

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Acquisition de la pédagogie, du savoir faire et du programme de formation, afin de dispenser en interne une formation chariots élévateur.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ La pédagogie et les techniques de communication ;
- ⇒ Le rôle de l'animateur fonctionnement du groupe, pédagogie des adultes, définition des objectifs ;
- ⇒ Organisation d'une formation et construction du programme ;
- ⇒ Sensibilisation aux accidents ;
- ⇒ La responsabilité des utilisateurs ;
- ⇒ La réglementation ;
- ⇒ Les risques liés à la conduite, à la circulation, à l'utilisation des chariots ;
- ⇒ Les consignes de sécurité sur le site, les règles d'utilisation ;
- ⇒ Les vérifications ;
- ⇒ La technologie des appareils.

Pratique :

- ⇒ Exercices pratiques et mise en situation ;
- ⇒ Examen pratique final.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : ANIM03-AFC



ANIMATEUR DE FORMATION ENGINS DE CHANTIER

Former un animateur de formation en interne vous permet d'optimiser la gestion en temps réel des autorisations de conduite de vos salariés (formation initiale et recyclage).

DURÉE

- 4 jours - 28 heures.
- 1 jour (pédagogie et techniques de communication) ;
- 2 jours de formation engins de chantier ;
- 1 jour de mise en pratique/évaluation.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Toute personne de l'entreprise dont le rôle sera d'animer des formations engins de chantier dans son établissement.

EFFECTIF MAXIMUM

6 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation et certificat de compétence.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, pack animateur (clé USB, supports techniques...).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article L4141-1 du Code du travail.
Article R4323-55 du Code du travail.
Recommandation 482 de la CNAM.
Arrêté du 2 décembre 1988.

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Acquisition de la pédagogie, du savoir faire et du programme de formation, afin de dispenser en interne une formation engins de chantier.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ La pédagogie et les techniques de communication ;
- ⇒ Le rôle de l'animateur fonctionnement du groupe, pédagogie des adultes, définition des objectifs ;
- ⇒ Organisation d'une formation et construction du programme ;
- ⇒ Sensibilisation aux accidents ;
- ⇒ Responsabilité des utilisateurs ;
- ⇒ La réglementation ;
- ⇒ Les risques liés à la conduite, à l'utilisation, à la circulation ;
- ⇒ Les consignes de sécurité ;
- ⇒ Les règles d'utilisation, les vérifications, la technologie des appareils ;
- ⇒ Les engins de chantier utilisés comme moyen de levage.

Pratique :

- ⇒ Exercices pratiques et mise en situation ;
- ⇒ Examen pratique final.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : ANIM04-AFE



ANIMATEUR DE FORMATION NACELLE (PEMP)

Former un animateur de formation en interne vous permet d'optimiser la gestion en temps réel des autorisations de conduite de vos salariés (formation initiale et recyclage).

DURÉE

- 4 jours - 28 heures.
- 1 jour (pédagogie et techniques de communication) ;
- 2 jours de formation nacelles (PEMP) ;
- 1 jour de mise en pratique/évaluation.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Toute personne de l'entreprise dont le rôle sera d'animer des formations nacelle dans son établissement.

EFFECTIF MAXIMUM

6 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation et certificat de compétence.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, pack animateur (clé USB, supports techniques...).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article L4141-1 du Code du travail.
Article R4323-55 du Code du travail.
Recommandation 486 de la CNAM.
Arrêté du 2 décembre 1988.

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Acquisition de la pédagogie, du savoir faire et du programme de formation, afin de dispenser en interne une formation nacelle.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ La pédagogie et les techniques de communication ;
- ⇒ Le rôle de l'animateur fonctionnement du groupe, pédagogie des adultes, définition des objectifs ;
- ⇒ Organisation d'une formation et construction du programme ;
- ⇒ Sensibilisation aux accidents ;
- ⇒ Responsabilité des utilisateurs ;
- ⇒ La réglementation ;
- ⇒ Les risques liés à l'utilisation, au levage des personnes ;
- ⇒ Les règles d'utilisation ;
- ⇒ La technologie des appareils et les capacités de levage ;
- ⇒ Les vérifications ;
- ⇒ Le dépannage en position haute ;
- ⇒ Les consignes de sécurité.

Pratique :

- ⇒ Exercices pratiques et mise en situation ;
- ⇒ Examen pratique final.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : ANIM05-AFN



ANIMATEUR DE FORMATION GRUE DE CHARGEMENT

Former un animateur de formation en interne vous permet d'optimiser la gestion en temps réel des autorisations de conduite de vos salariés (formation initiale et recyclage).

DURÉE

- 4 jours - 28 heures.
- 1 jour (pédagogie et techniques de communication) ;
- 2 jours de formation grue de chargement ;
- 1 jour de mise en pratique/évaluation.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Toute personne de l'entreprise dont le rôle sera d'animer des formations grue auxiliaire dans son établissement.

EFFECTIF MAXIMUM

6 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation et certificat de compétence.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, pack animateur (clé USB, supports techniques...).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article L4141-1 du Code du travail.
Article R4323-55 du Code du travail.
Recommandation R490 de la CNAM.
Arrêté du 2 décembre 1988.

ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Acquisition de la pédagogie, du savoir faire et du programme de formation, afin de dispenser en interne une formation grue auxiliaire.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ La pédagogie et les techniques de communication ;
- ⇒ Le rôle de l'animateur, fonctionnement du groupe, pédagogie des adultes, définition des objectifs ;
- ⇒ Organisation d'une formation et construction du programme ;
- ⇒ Sensibilisation aux accidents ;
- ⇒ Sensibilisation aux accidents, responsabilité des utilisateurs ;
- ⇒ La réglementation ;
- ⇒ Les risques liés à la conduite, à l'utilisation, au levage ;
- ⇒ Les consignes de sécurité ;
- ⇒ Les règles d'utilisation, les vérifications, la technologie des appareils ;
- ⇒ La manutention des charges et l'élingage ;
- ⇒ Les gestes de commande.

Pratique :

- ⇒ Exercices pratiques et mise en situation ;
- ⇒ Examen pratique final.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : ANIM06-AFG



ANIMATEUR DE FORMATION CHARGÉ DE PRÉVENTION

Depuis le 1^{er} juillet 2012 le Code du travail prévoit que l'employeur doit désigner un salarié compétent pour prendre en charge la prévention des risques professionnels. Ce dernier, dont le rôle dans la démarche santé et sécurité de l'entreprise sera central, doit être choisi et formé avec soin.

DURÉE

2 jours - 14 heures.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Toute personne désignée par son employeur : chargé de prévention.

EFFECTIF MAXIMUM

8 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, livret formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Loi n° 91-1414 du 31/12/1991.

Loi n° 2011-867 du 20 juillet 2011.

Décret n° 85-603 du 10/06/1985 modifié le 16 juin 2000.

Article L 4644-1 du Code du travail.

Article L 4614-14 du Code du travail.

Article R 4614-24, R4614-22 à R4614-24 du Code du travail.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Donner aux participants la base des connaissances, les outils et méthodes leur permettant d'exercer l'activité pour laquelle ils ont été missionnés en matière de protection, de prévention, de sécurité et des conditions de travail selon la réglementation.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Les accidents de travail : définitions AT, MP et accidents de trajet ;
- ⇒ Les cotisations pour accident de travail, les statistiques internes ;
- ⇒ La réglementation : les principaux textes/code du travail (loi de 1991) ;
- ⇒ Les obligations de l'entreprise ;
- ⇒ Les obligations des salariés ;
- ⇒ La responsabilité civile et pénale du chef d'entreprise, la faute inexcusable, la délégation de pouvoir ;
- ⇒ Les risques professionnels : définition, terminologie ;
- ⇒ Les principes généraux de prévention ;
- ⇒ Le Décret du 20 février 1992 ;
- ⇒ Les partenaires de la prévention (inspecteur et médecin du travail, ANACT, CRAM...) ;
- ⇒ L'évaluation des risques professionnels (mesures et cotations) ;
- ⇒ Détecter et analyser les risques d'accident, proposer des mesures de prévention ;
- ⇒ les vérifications et le suivi des équipements de travail ;
- ⇒ Mettre en œuvre et suivre des mesures de prévention en entreprise.

Pratique :

- ⇒ Exercices d'applications pratiques.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : ANIM07-CHP



ANIMATEUR DE FORMATION

GESTES & POSTURES

Formez un animateur de formation en interne vous permet d'optimiser la gestion en temps réel les sensibilisations Gestes & Postures de vos salariés

DURÉE

3 jours - 21 heures.
1 jour (pédagogie et techniques de communication),
1 jour de formation Gestes & Postures,
1 jour de mise en pratique/évaluation.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Toute personne de l'entreprise dont le rôle sera d'animer des formations Gestes & Postures dans son établissement.

EFFECTIF MAXIMUM

6 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, livret formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

R 4541-8 du Code du Travail.

ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Acquisition de la pédagogie, du savoir faire et du programme de formation, afin de dispenser en interne une formation Gestes & Postures.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ La pédagogie et les techniques de communication ;
- ⇒ Le rôle de l'animateur fonctionnement du groupe, pédagogie des adultes, définition des objectifs ;
- ⇒ Organisation d'une formation et construction du programme ;
- ⇒ Accidents du travail de manutention l'entreprise ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Les risques liés aux manutentions manuelles ;
- ⇒ Processus menant à l'accident du travail et à la maladie professionnelle ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Le dos et son fonctionnement (anatomie du corps humain, biomécanique, pathologie) ;
- ⇒ Prise de conscience de la mobilité corporelle (exercices physiques) ;
- ⇒ Acquisition des principes de prévention lors de la manipulation de charges, préserver son dos au quotidien ;
- ⇒ Apprentissage du verrouillage lombaire, des postures invariantes ;
- ⇒ Principes d'économie d'effort, de sécurité physique ;
- ⇒ Comment réagir devant une douleur aiguë ?
- ⇒ Prévenir des accidents de manutention (postures et gestes appropriés) ;
- ⇒ Sport et activité physique : les erreurs à ne pas commettre.

Pratique :

- ⇒ Exercice pratique et mise en situation ;
- ⇒ Examen pratique final.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : ANIM08-G&P